

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
4<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 67<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 19 Novembre 1968.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4681).

Services du Premier ministre (suite).

Section I. — Services généraux (suite).

Recherche scientifique (suite).

M. Pleven, Mme Vaillant-Couturier, MM. Bouloche, Chambois, Valleix, Alain Terrenoire.

M. Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

Etat B.

Titre III. — Adoption des crédits.

Titre IV. — Adoption des crédits.

Etat C.

Titre V. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Titre VI :

Amendement n° 137 de la commission de la production et des échanges : MM. Herzog, rapporteur pour avis, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. — Retrait.

Adoption des autorisations de programme et des autorisations de crédit du titre VI.

Services du Premier ministre (suite).

Information et O. R. T. F.

MM. Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Boivinilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'information.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 4700).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

## I. — Services généraux.

## Crédits concernant la recherche scientifique.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion des crédits relatifs à la recherche atomique, scientifique et spatiale, inscrits à la section I des services du Premier ministre.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 20 minutes ;

Républicains indépendants, 20 minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 20 minutes ;

Communiste, 10 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 20 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

Le Gouvernement et les commissions ont épuisé leur temps de parole.

Hier soir, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le ministre.

La parole est à M. Pleven.

**M. René Pleven.** Monsieur le ministre, en intervenant au nom du groupe Progrès et démocratie moderne dans la discussion de votre projet de budget, je n'ai pas l'intention de porter un jugement d'ensemble sur les activités des organismes et des services que vous dirigez avec une compétence à laquelle je suis heureux de rendre hommage et qui s'est affirmée encore ce matin dans le discours que vous avez prononcé devant nous, car le champ serait trop vaste et je dépasserais le temps de parole dont je dispose.

Je cantonnerai donc mes observations aux problèmes que pose aujourd'hui à notre pays, ainsi d'ailleurs qu'à ses partenaires européens signataires du traité d'Euratom, le secteur de l'énergie nucléaire sur le plan de la recherche et du développement.

Au cours des dernières années, ce secteur a absorbé, à juste titre d'ailleurs, des crédits considérables dans notre pays. A ces crédits s'ajoutent, ne l'oublions jamais, les 250 millions de francs que, bon an mal an, l'E. D. F. consacre à la mise au point de ses unités nucléaires.

Connaissant par ailleurs la dimension des efforts financiers nationaux qui s'appliquent au même secteur de recherche et de développement dans les cinq autres pays membres de la Communauté atomique européenne, n'oublions pas non plus que le budget de cette Communauté, alimenté par les contributions des six Etats membres, se superpose aux dépenses publiques nationales.

Il me paraît donc utile de saisir l'occasion de cette discussion budgétaire pour examiner, aussi objectivement que possible, si les efforts accomplis aussi bien par notre pays que par ses partenaires européens, dans le domaine de l'énergie nucléaire, ont une productivité satisfaisante et possèdent cette efficacité dont vous parliez justement aux premières heures de la journée.

Je veux, en quelque sorte, poser devant l'Assemblée la question que se posent souvent les contribuables français comme ceux des autres pays : « En avons-nous pour notre argent ? »

Dans un domaine où la recherche fondamentale et le développement des utilisations industrielles se trouvent inéluctablement mêlés, il est, certes, très difficile d'apporter une réponse parfaitement tranchée. Ce sont, naturellement, les économies qui résulteront, pour les consommateurs d'électricité des années à venir, de la fourniture d'énergie à des prix avantageux par les centrales nucléaires qui rémunéreront les investissements d'aujourd'hui.

Mais des éléments de réponse à mon interrogation peuvent être trouvés dans la comparaison de quelques chiffres que je tirerai des dernières statistiques en notre possession, c'est-à-dire celles qui concernent l'année 1967.

En valeur absolue, les crédits consacrés par les six pays signataires du traité de l'Euratom à la recherche et au développement de l'énergie nucléaire se sont élevés à 647 millions d'unités de compte, soit, approximativement, 18,3 p. 100 du total des crédits affectés à la recherche dans les six pays. Comparés à ceux qui mesurent l'effort américain dans le même domaine ces chiffres sont assez satisfaisants : ils montrent que les six partenaires de l'Euratom ont un budget nucléaire civil total atteignant environ 80 p. 100 de celui des Etats-Unis, ce qui est fort respectable.

Cet effort financier révèle que les Six sont sensibles à la vulnérabilité de certaines des sources d'approvisionnement énergétiques de l'Europe et sont conscients de ce que le taux d'accroissement de la consommation de l'énergie électrique restera très élevé pendant longtemps encore dans notre continent, puisque, supérieur à 7 p. 100 par an en moyenne, il correspond à un doublement de la consommation en dix ans.

Cet effort financier montre encore que les Six comprennent aussi que cette augmentation de la consommation d'énergie électrique accroîtra de plus en plus la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de l'étranger et qu'ils sont convaincus que l'industrie des centrales nucléaires et de tout ce qui l'accompagne disposera d'un très vaste champ d'expansion.

Nos partenaires européens et nous-mêmes avons donc, à mon avis, justement donné, pour toutes ces raisons, une très haute priorité à la recherche et au développement dans le secteur de l'énergie nucléaire en y consacrant, je viens de le rappeler, plus de 18 p. 100 de toutes les dépenses de recherche alors que le pourcentage correspondant, aux Etats-Unis, n'est que de 5,8 p. 100. Encore ce pourcentage couvre-t-il certaines dépenses de recherche dans d'autres secteurs que celui de l'énergie, tels, par exemple, que la physique des hautes énergies, la biologie moléculaire, la propulsion nucléaire des engins spatiaux et l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins civiles.

Compte tenu du rapport de 80 à 100 entre les moyens mis en œuvre, il ne serait pas excessif d'espérer que la comparaison des résultats scientifiques industriels et commerciaux obtenus en Europe avec ceux qui sont enregistrés en Amérique du Nord aboutisse à une proportion à peu près semblable. Il ne semble pas, malheureusement, qu'il en soit ainsi. Mais, bien entendu, j'entendrai avec beaucoup d'intérêt, monsieur le ministre, l'opinion que vous pouvez avoir sur ce point.

En tout cas, je constate que la commission des communautés européennes a lancé, voici cinq semaines, au conseil des ministres des Six un véritable cri d'alarme et a dénoncé la profonde crise du développement nucléaire au sein de l'Europe des Six.

Bien que le prix de revient de l'énergie nucléaire soit plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis, le nombre de centrales nucléaires en fonctionnement ou en commande de l'Europe des Six n'atteint en ce moment qu'une vingtaine d'unités d'une puissance globale de 6.500 mégawatts alors que les Etats-Unis possèdent ou ont en commande une centaine d'unités dont la puissance sera, dit-on, d'environ 60.000 mégawatts.

A l'heure actuelle, à peine 2 p. 100 de la production d'électricité de l'Europe des Six est assurée par de l'énergie nucléaire alors qu'en Angleterre, pourtant bien pourvue en charbon et en gaz naturel, 15 p. 100 de la production d'électricité est déjà d'origine nucléaire. En 1966 et 1967, près de la moitié des centrales électriques commandées aux Etats-Unis comportaient des centrales nucléaires, ce qui naturellement donne à l'industrie électro-nucléaire américaine, partagée entre un nombre d'entreprises sensiblement moins élevé qu'en Europe, tous les avantages que procure un large marché intérieur.

Si nous laissons les choses suivre leur cours actuel, si nous ne manifestons pas entre Européens la volonté d'unir rapidement nos efforts pour obtenir le redressement qui s'impose, l'Europe, qui a mobilisé tant de talents pour la recherche nucléaire civile, devra constater qu'elle a été irréparablement gagnée de vitesse par les Etats-Unis. Nous ne serons pas capables d'assurer en temps utile à l'économie européenne communautaire les sources d'énergie nouvelles avantageuses et sûres dont elle aura besoin d'ici 1980. Nous serons incapables d'affirmer une présence industrielle européenne affranchie des licences étrangères dans le marché potentiellement considérable qu'est celui des centrales et des combustibles nucléaires. Nous aurons eu le dessous en raison de la dispersion des efforts européens, faute d'une programmation européenne coordonnée, faute d'un choix concerté des réacteurs et des surrégénérateurs sur lesquels il convient de concentrer les moyens financiers et techniques, faute d'une politique de groupement et de rationalisation industrielle à l'échelle européenne.

Les entreprises capables de construire les puissantes centrales nucléaires de demain et de prendre les risques qu'impliquent les garanties qui doivent être accordées à leur clientèle, c'est-à-dire les producteurs d'électricité, doivent être des entreprises d'une assise financière extrêmement puissante. La dispersion des efforts, le gaspillage des ressources, dénoncés ce mois dernier par la commission des communautés européennes, se manifestent, et je m'appuie toujours sur l'avis de cette commission, sur tous les plans où les Etats-Unis pratiquent, eux, le maximum de concentration des moyens.

La recherche, en Europe comme aux Etats-Unis, doit se répartir nécessairement entre les réacteurs déjà « éprouvés », dont il faut sans cesse vouloir améliorer les performances, diminuer les prix de revient et le coût d'exploitation, et les réacteurs dits « non éprouvés » qui constitueront la seconde génération des centrales nucléaires, ces réacteurs surrégénérateurs rapides dont l'arrivée sur le marché est prédite pour les années comprises entre 1980 et 1985.

Première cause de faiblesse européenne : la dispersion des moyens sur trois types de réacteurs éprouvés, au lieu de deux aux Etats-Unis.

Les deux types de centrales à réacteurs éprouvés utilisent, soit des réacteurs à eau bouillante, soit des réacteurs à eau sous pression. Ces deux types de réacteurs dérivent de techniques et de licences américaines et emploient l'uranium enrichi. Le troisième type, qui a été développé principalement par notre pays, est un réacteur gaz-graphite qui utilise l'uranium naturel.

La France a consacré à cette filière des sommes qu'il m'est difficile de chiffrer, mais dont le total doit dépasser maintenant plusieurs centaines de millions d'unités de compte, c'est-à-dire de dollars.

Nous connaissons très bien les raisons qui, dans le passé, nous ont conduits vers des centrales ne requérant pas l'utilisation d'uranium enrichi. Mais comment ne pas être troublé par le fait que la Grande-Bretagne, qui avait choisi, elle aussi, la voie de l'uranium naturel et qui avait construit vingt-six centrales gaz-graphite, ait renoncé voici trois ans à cette formule ? Comment ne pas être troublé par le fait que le projet franco-allemand de centrale gaz-graphite ait été abandonné ?

Avec le rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Herzog, nous éprouvons quelque surprise à constater la commande des deux réacteurs de Fessenheim, dans le doute existant actuellement sur la compétitivité des centrales gaz-graphite avec les centrales à eau légère qui paraissent retenir la faveur des techniciens hors de France, mais qui posent le problème de l'indépendance de nos approvisionnements en uranium enrichi, sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Mais, plus encore que dans le domaine des réacteurs éprouvés, c'est la dispersion des efforts et les cloisonnements nationaux dans le domaine d'avenir des réacteurs non éprouvés et des surrégénérateurs qui me paraissent réserver à notre pays comme à nos partenaires européens de grands déboires, s'il n'y est pas mis rapidement un terme.

Les six pays signataires du traité de Rome travaillent actuellement, d'après la Communauté européenne, sur quatre variantes de réacteurs à eau lourde, sur deux réacteurs à gaz à haute température, et sur deux variantes de réacteurs rapides.

Le coût de développement d'une formule nouvelle jusqu'à une tête de filière est généralement évalué à un minimum de cinq cents millions d'unités de compte, soit deux cent cinquante milliards d'anciens francs.

Or, les six pays européens prétendant développer séparément huit filières non éprouvées, je doute qu'ils puissent mener ce train jusqu'à la fin du parcours, et j'observe que les États-Unis, malgré leurs ressources, pratiquent, eux, une politique de concentration de la recherche appliquée à un seul réacteur d'essai à haute température et à deux réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides qui sont d'ailleurs encore seulement en cours de réalisation.

Un autre problème se pose : celui des industries électro-nucléaires de la Communauté. On admet aujourd'hui que la productivité de l'énergie électro-nucléaire se situe au niveau d'installations d'une très grande puissance comprise entre six cents et mille mégawatts. La dimension de ces unités, leur coût, auront comme conséquence que les commandes seront peu nombreuses par pays.

L'existence d'une industrie européenne capable de construire ces très grandes centrales paraît donc exiger que le marché des centrales nucléaires pour l'Europe des Six soit authentiquement un marché unique. Or chaque État a réservé jusqu'à présent les commandes d'unités nucléaires passées par les services ou les compagnies chargées de la production de l'énergie électrique à ses seules entreprises nationales.

Il en résulte que, présentement, une douzaine de firmes européennes se disputent un volume de commandes qui est neuf fois inférieur au volume des commandes américaines, tandis que quatre entreprises des États-Unis seulement exploitent le très important marché américain.

A chaque tournant, nous trouvons donc ce mal européen de la dispersion qui, bien loin de servir notre indépendance, me paraît préparer son aliénation.

La responsabilité de la situation que je viens de décrire n'est pas, je me hâte de le souligner, la seule responsabilité du gouvernement français. Aucun des pays signataires en 1958 du traité de l'Euratom ne peut prétendre être exempt de reproches et n'avoir fait preuve dans le domaine électro-nucléaire d'un particularisme national dont nous pouvons, après dix années, contempler les fruits. Personne n'a le droit de pavoiser ou de battre sa coulpe sur la poitrine de ses voisins. Tout le monde a péché par présomption et le résultat paraît être aujourd'hui la stagnation et demain la dépendance nucléaire de l'Europe.

Au nombre des mesures proposées par la commission des communautés européennes pour sortir de l'enlisement actuel, se trouve la construction d'une usine de séparation isotopique communautaire, dont la production d'uranium enrichi permet

trait aux États européens de s'affranchir du quasi-monopole américain en matière de fourniture de ce combustible.

Je sais gré à notre rapporteur, M. Jean-Marie Poirier, d'avoir, dans les pages 71 à 73 de son rapport, analysé très clairement les données du problème posé par ce projet de construction communautaire aux États européens : problème de l'implantation d'une telle usine, problème du prix de l'énergie électrique qu'elle devrait consommer, et plusieurs autres. Néanmoins, la conclusion de notre rapporteur, et je l'en félicite, ne comporte aucune ambiguïté.

Une usine strictement nationale de production d'uranium enrichi, nous dit-il, conduirait notre pays à payer un surplus de 0,25 centime par kilowattheure nucléaire, tandis qu'une usine multinationale capable de subvenir aux besoins européens permettrait de réduire ce surplus de plus de 66 p. 100.

On ne peut mieux illustrer les avantages, que pourraient tirer les six pays signataires du traité une politique nucléaire commune. Notre groupe souhaite vivement connaître les vues du Gouvernement aussi bien quant au projet d'usine de séparation isotopique communautaire qu'en ce qui concerne les autres propositions très complètes contenues dans le rapport de la commission des communautés européennes au conseil des ministres, dont M. Poirier a d'ailleurs cité un large extrait et qui met les six gouvernements européens en face de leurs responsabilités.

Ces propositions, je le rappelle, portent sur le choix concerté des projets à financer par priorité, sur une étude commune du marché et de son potentiel, sur la création d'entreprises communautaires d'entreprises multinationales. Notre désir est grand, je le répète, de connaître votre opinion sur ces diverses propositions.

Vous observerez, monsieur le ministre, que je n'ai fait aucune allusion, dans mon propos, aux difficultés qui ont interrompu ou réduit, à certains moments, l'activité des centrales nucléaires françaises. Nous ne faisons, nous, à ce sujet, de procès à personne. Notre pays n'a pas l'exclusivité de ce genre d'incidents. Nous savons qu'ils sont inévitables et nous devons nous souvenir du vieil adage populaire : c'est en forgeant qu'on devient forgeron !

Mais ce qui ne nous paraît pas excusable, lorsqu'il existe une institution comme Euratom dont l'un des objets est l'échange des informations et la mise en commun des expériences, c'est de faire des dépenses qui pourraient être évitées et de procéder à des investissements qui, sur le plan européen, pourraient constituer des doubles emplois.

Là réside notre inquiétude. Je souhaite donc savoir également si le gouvernement français est disposé, plus qu'il ne l'a fait dans le passé, à travailler en coopération confiante avec Euratom.

Le rapport de la commission des communautés européennes revient à plusieurs reprises, avec insistance, sur le gaspillage des ressources nationales qui, dans les six pays, est la conséquence des politiques particularistes suivies par chacun d'eux dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Notre groupe, qui attache une importance capitale à ce que l'Europe développe une industrie de l'énergie nucléaire indépendante et forte, souhaiterait que le gouvernement dont vous êtes membre soit le premier à répondre de façon positive aux propositions de la commission des communautés.

Les difficultés inhérentes à toute action communautaire dans le domaine de la recherche scientifique et dans ses prolongements industriels peuvent certainement être surmontées en matière nucléaire si chacun comprend que la poursuite des errements actuels mène à l'échec et à des conséquences pour l'indépendance européenne qui sont exactement inverses à celles que, vous et nous, nous souhaitons avec la même sincérité. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à Mme Vaillant-Couturier. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le groupe communiste ayant déjà souligné à plusieurs reprises l'importance de la recherche scientifique et technique pour la nation, je me limiterai à trois observations sur le budget qui nous est proposé.

Je remarque d'abord, comme le rapporteur de la commission des finances lui-même, que les procédures d'établissement du projet de budget relatif à la recherche correspondent de moins en moins aux exigences contemporaines de la fonction « recherche » dans l'ensemble de l'effort national et à celles de l'efficacité démocratique.

Il est indispensable qu'un document synthétique soit soumis au Parlement lors de la discussion budgétaire, afin de permettre aux élus de la nation de prendre une connaissance d'ensemble du bilan et des perspectives proposées en matière de recherche.

A l'heure actuelle, comme d'ailleurs l'ont souligné les rapporteurs, le Parlement n'est pas mis en possession de toutes les données nécessaires à la formation de son jugement. Cela vaut en particulier pour la recherche proprement militaire, dont il nous est impossible d'évaluer le pourcentage dans les dépenses totales et les orientations.

De ce fait, l'opinion publique n'a pas une connaissance suffisante de la politique gouvernementale, ce qui est d'autant plus inacceptable que la recherche absorbe une part de plus en plus importante des crédits de l'Etat et que ses conséquences pour le développement du pays et pour la vie de chaque citoyen s'accroissent.

La procédure d'élaboration du budget est conçue dans le même esprit antidémocratique. Non seulement une fraction majoritaire des crédits de recherche échappe à une confrontation interministérielle — ce qui est reconnu par tout le monde — mais surtout aucune partie de ces crédits, y compris ceux de « l'enveloppe », n'est soumise à l'appréciation des représentants démocratiquement désignés des personnels scientifiques, des syndicats ouvriers et d'autres représentants du monde économique.

Nous ne mettons pas en doute la compétence personnelle des douze « sages » choisis par le Premier ministre, mais ce système n'est pas bon ; il sera de plus en plus défaillant à mesure que la difficulté des questions scientifiques et techniques augmentera.

Comment peut-on vanter les mérites d'une prétendue participation et refuser aux chercheurs la possibilité de proposer des choix sur la base de leur connaissance profonde et directe de tous les secteurs de cet ensemble complexe et mouvant que constitue la science ? Des structures démocratiques sont donc nécessaires pour l'élaboration et l'application d'une politique nationale de la recherche. Notre parti en a esquissé les grandes lignes à cette tribune et aux assises nationales de la recherche tenues au début de 1968.

Ma deuxième observation concerne l'insuffisance du développement des crédits de recherche dans le budget qui nous est présenté et que vous avez vous-même, monsieur le ministre, qualifié de budget de récession.

Ces crédits n'atteignent pas encore, malgré un niveau de départ réel plus favorable que les hypothèses retenues par le Plan, le taux de 2,5 p. 100 du produit national brut, qui est pourtant un objectif en lui-même insuffisant, puisqu'il faudrait parvenir rapidement à 3 p. 100.

Pour les investissements de l'enveloppe recherche, le taux de réalisation du Plan, sur quatre années, sera de 58,7 p. 100 en francs constants, au lieu des 74 p. 100 prévus, soit un déficit de plus de 15 p. 100. Pour les crédits de fonctionnement, le taux de réalisation n'atteint que 59 p. 100.

Vous avez dit hier soir qu'on ne pouvait pas tout faire. C'est vrai qu'il faut faire un choix, mais c'est l'orientation de votre choix et la manière autoritaire avec laquelle il est fait que nous mettons en cause.

Loin de permettre de rattraper le retard, les choix décidés par le Gouvernement ne pourront que l'aggraver dans la plupart des secteurs décisifs de la recherche fondamentale — vous l'avez reconnu vous-même — mais également de la recherche appliquée civile. Il est prévu dans l'enveloppe recherche, par rapport à 1968, 63 millions de francs de moins pour les mesures nouvelles de fonctionnement et 50 millions de moins pour les autorisations de programme. Il y a 1.000 créations d'emploi en moins et 175 postes de chercheur au lieu de 773 l'année précédente.

L'orientation du Gouvernement apparaît clairement quand on compare ces réductions aux efforts accomplis pour la force nucléaire stratégique et pour l'espace.

Dans ce dernier secteur, dont nous souhaitons le développement à des fins pacifiques, mais pas aux dépens des autres secteurs civils, les objectifs initiaux d'investissements, qui étaient de deux milliards de francs, seront dépassés de 580 millions. Dans le même temps, l'aide directe de l'Etat aux grands trusts pour la recherche industrielle s'accroît de crédits supplémentaires tels que le montant total prévu par le Plan à cet effet sera sans doute nettement dépassé.

Notons, à cet égard, que la référence au Plan est d'autant plus éloquente que nous considérons ses prévisions comme à la fois insuffisantes pour la recherche civile et déséquilibrées.

Ralentissement de l'effort en recherche fondamentale et appliquée civile, maintien des dépenses aux fins militaires, croissance du soutien direct à l'industrie privée : voilà la ligne gouvernementale.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si, à l'institut national de la santé et de la recherche médicale, sur les quarante-quatre unités de recherche inscrites au Plan, vingt-deux seulement ont été programmées à ce jour. Le Plan prévoyait la poursuite d'une croissance assez forte en matière de programmes atomiques civils : or les crédits plafonnent et l'inquiétude est vive parmi les personnels du commissariat à l'énergie atomique.

La recherche en chimie, si importante pour la vie des Français, a pris un retard de 20 p. 100 sur les prévisions du Plan. Parmi les actions concertées de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, deux sont supprimées ; l'action « urbanisation » n'atteint que 36 p. 100 de réalisation et l'action « pollution de l'air » seulement 20 p. 100. Tout cela va dans le même sens.

De même, nous constatons un ralentissement de la progression des crédits affectés au C. N. R. S. : 18,6 p. 100 en 1967 et 17,9 p. 100 en 1968, mais 13,4 p. 100 seulement cette année pour le fonctionnement : pour les autorisations de programme, 21 p. 100 en 1967, 38 p. 100 en 1968, mais diminution de 10 p. 100 — donc un net recul — en 1969. Les moyens par chercheur régresseront cette année au C. N. R. S.

Quant aux créations de postes, elles n'atteignent pour les chercheurs que 450 dont — vous l'avez dit vous-même — 350 acquis en juin et reportés au collectif budgétaire de juillet, soit au total exactement le même nombre qu'en 1968, ce qui laisse supposer que les difficultés qui avaient conduit les chercheurs à une grève de 48 heures en février pourraient se reproduire cette année.

Cette dernière remarque me conduit à ma troisième observation qui vise le statut, la carrière, les conditions de vie et de travail des personnels de recherche — chercheurs, ingénieurs, techniciens et ouvriers, administratifs — tant au C. N. R. S. que dans tous les autres organismes de recherche.

Des propositions raisonnables, présentées à ce sujet par les syndicats intéressés, n'ont pas encore fait l'objet d'un examen sérieux de la part du Gouvernement.

Il est urgent, surtout au moment où commence à s'appliquer pour certains de ces personnels la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, qu'une discussion paritaire s'engage et aboutisse à la satisfaction des revendications légitimes des personnels de recherche.

Bref, le groupe communiste demande : la démocratisation des structures de la recherche et une coordination mettant la nation à même de juger en connaissance de cause dans cette « affaire d'Etat » ; un accroissement de l'effort public, dès cette année, pour la recherche fondamentale et la recherche appliquée civile ; la satisfaction des revendications essentielles des personnels.

Nous considérons que le progrès de la politique scientifique de la France est à ce prix. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Bouloche. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. André Bouloche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais en commençant cette brève intervention, au nom du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, insister à mon tour sur l'insuffisance de la documentation dont dispose l'Assemblée nationale pour juger des crédits qui nous sont proposés.

Bien sûr, monsieur le ministre, vous n'en êtes pas responsable puisque vos crédits se trouvent disséminés dans de nombreux budgets.

Je regrette simplement que le rapport, dont le dépôt a été rendu obligatoire par la loi du 3 janvier 1967, ne nous ait été distribué qu'hier. Ce document est, certes, très intéressant. Mais si nous avions pu en disposer plus tôt, il nous aurait été loisible de porter, les rapports des rapporteurs mis à part, des jugements plus éclairés sur le budget qui nous est soumis.

En fait, vous-même, monsieur le ministre, comme les rapporteurs, avez insisté sur des développements intéressants certes mais qui ne sont pas sans ombre. Il demeure que le budget de 1969 tel qu'il nous est présenté — je ne sais pas comment il sera présenté demain — porte un coup d'arrêt visible à l'effort français dans la recherche.

Les crédits qui figurent au budget des services du Premier ministre se trouvent en augmentation d'environ 10 p. 100 sur les crédits de l'année précédente, alors que l'ensemble du budget marque une hausse de 18 p. 100.

En l'examinant, nous constatons que la recherche n'est malheureusement plus reconnue comme l'un des secteurs prioritaires de l'activité française et nous le regrettons beaucoup.

Je ne voudrais pas me lancer dans une querelle de chiffres, en raison précisément de l'insuffisance de nos informations. Je constate simplement que les crédits de paiement ne pourront probablement pas compenser la hausse des prix qui interviendra en 1969.

En ce qui concerne les investissements, en 1968, l'amélioration par rapport à 1967 était de 10 p. 100 et nous nous trouvons cette année en présence d'une diminution de l'ordre de 7 p. 100.

L'étude de l'exécution du Plan fournit des éléments intéressants de comparaison. Alors que certains rapports indiquent

que la réalisation des équipements était de 63 p. 100, le rapport du commissariat général du Plan donne un chiffre de 61 p. 100, qui me paraît plus exact.

Quant aux dépenses de fonctionnement, le taux n'aurait pas dépassé 65 p. 100 alors que pour les uns et pour l'autre le Plan prévoyait une réalisation de 74 p. 100.

Encore faut-il savoir de quelles réalisations et de quels francs on parle. Je voudrais de ce point de vue féliciter le rapporteur spécial, M. Poirier, d'avoir inséré dans son rapport un vaste tableau dans lequel on trouve des comparaisons faites à la fois en francs courants et en francs constants. En effet, les références au Plan relèvent d'une manière de procéder malheureusement très répandue que je trouve assez hypocrite et qui consiste à parler en francs courants, sans tenir compte de l'érosion monétaire, alors que le Plan est essentiellement une prévision en volume. Par conséquent, on ne devrait pas établir de comparaisons ni faire référence au Plan sans avoir, au préalable, bien précisé qu'il s'agit de francs constants et non de francs courants.

Encore les évaluations du Plan sont-elles généralement très serrées, même en francs constants, et trop souvent insuffisantes. De même, on constate dans le tableau inséré dans le rapport de M. Poirier un grand nombre de « blancs », ce qui prouve que beaucoup de données nous manquent, en particulier pour 1967-1968, et ce qui rend toute comparaison très difficile.

En revanche, je m'excuse de ne pas le suivre lorsqu'il déclare que notre effort de recherche représente 2,27 p. 100 du produit national brut. Il y a peu de sens à donner trois chiffres significatifs pour indiquer la part du produit national brut destinée à la recherche, alors que, à mon avis, un tel chiffre est connu au mieux au vingtième près, probablement pas au-delà !

D'ailleurs, il est absolument contradictoire d'annoncer que nous allons réaliser le Plan puisque nous sommes à 2,27 p. 100 et que nous serons à 2,5 p. 100 du produit national brut en 1970, ce qui est l'objectif, et de reconnaître, en revanche, que les réalisations ne dépassent pas 60 et 61 p. 100, alors qu'elles devraient être de 74 p. 100. Cela montre à quel point notre connaissance économique de l'effort de recherche est insuffisante et à quel point nous sommes loin d'avoir une véritable information.

En fait, nous ne trouvons pas d'éléments qui nous permettent de comparer, d'une façon sérieuse et certaine, notre effort à celui des autres nations développées. C'est pourtant un élément très important dans un domaine où nous sommes engagés dans une véritable compétition.

L'une des caractéristiques de votre budget, monsieur le ministre, c'est la priorité à la « recherche-développement », c'est-à-dire au développement des produits de la recherche dans l'industrie. Nous sommes tout de suite amenés à vous demander : priorité sur quoi ? Car il est des actions qui ne sont pas prioritaires et, étant donné que nous sommes enfermés dans un total qui, lui-même, n'est pas bien considérable, c'est que cette priorité s'exerce au détriment de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

Nous regrettons qu'on fasse passer au deuxième plan la recherche fondamentale et la recherche appliquée au moins dans leur ensemble. Nous y voyons une manifestation de la politique générale du Gouvernement en matière économique, politique de libéralisme économique fondamental qui est d'ailleurs en passe de se retourner contre le Gouvernement — je le dis en passant — et qui revient finalement à faire passer le maximum d'actions par les entreprises et pour les entreprises.

En pratiquant une telle politique, le Gouvernement risque fort de sacrifier le long terme au court et au moyen terme, ce qui est particulièrement dangereux dans le domaine de la recherche. On a souligné que la recherche devait être poussée dans le domaine de la recherche de développement pour lutter contre le sous-emploi. La lutte contre le sous-emploi est très importante à nos yeux, mais nous considérons qu'elle ne doit pas être un objectif prioritaire pour la recherche ni une raison valable pour faire passer au second plan la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Enfin, puisqu'il s'agit de la position du Gouvernement vis-à-vis des entreprises, on ne peut manquer de remarquer l'incohérence de la politique gouvernementale dans ce domaine, puisque, il y a quelques années, le Gouvernement n'a pas su aider des entreprises comme Neyric, la C. S. F. et Bull — la malheureuse Bull — qui consacraient une part importante de leurs activités à la recherche.

En réalité, le problème des rapports entre le Gouvernement et les entreprises en matière de recherche s'analyse essentiellement en un phénomène capital, celui d'une désadaptation entre les structures de la recherche d'une part, et les structures de l'industrie d'autre part. Dans notre pays, beaucoup de problèmes sont des problèmes de structures. C'est ce que l'on constate dans ce domaine.

Une réforme complète de la mentalité des agents de décision économiques est nécessaire. On constate qu'un certain nombre de centres industriels sont en difficulté actuellement et que les industriels utilisent assez mal la recherche, même celle qui est mise à leur disposition et dont ils pourraient tirer parti s'ils voulaient s'en donner la peine. Or ils ont une tendance fâcheuse à acquérir des brevets et à les exploiter, plutôt qu'à financer la recherche.

C'est cette mentalité qu'il faut changer. La hantise du secret industriel est aussi, pour notre pays, un handicap très sérieux. Alors que dans d'autres pays où l'on fait beaucoup plus de recherches, la publication des découvertes est presque automatique, chez nous le secret est gardé jalousement, ce qui aboutit à freiner la recherche dans son ensemble et ne donne finalement pas un tel avantage à celui qui possède le secret, parce que tout le monde sait que c'est dans le *know-how*, dans le comportement que réside la protection du secret et l'exploitation des brevets, et non dans le secret industriel, si cher à notre pays.

En résumé, il ne suffit pas de donner de l'argent aux entreprises, il importe de changer leur mentalité. Mais il ne faut surtout pas que ce soit au détriment de la recherche fondamentale.

On a parlé déjà du problème des hommes, qui, dans ce domaine, est au moins aussi important que celui des crédits. Or le nombre des postes offerts cette année est dramatiquement insuffisant.

Monsieur le ministre, je suis désolé de vous le dire, mais je n'ai pas été convaincu hier soir par votre démonstration et je suis très inquiet devant la politique de personnel que préfigure votre budget.

Dans le V<sup>e</sup> Plan, il était indiqué que la limitation de la recherche par le nombre des chercheurs formés était un point inquiétant, qu'il convenait de doubler le nombre des chercheurs entre 1963 et 1970, et que les dernières années d'exécution du Plan devraient être mises à profit pour rattraper le retard incontestable de notre pays. Les auteurs du Plan ajoutaient qu'il était nécessaire de recruter 5.000 à 6.000 chercheurs.

Monsieur le ministre, nous sommes loin de compte. Je ne reprendrai pas les 100 postes prévus au budget, les 350 inscrits dans la loi de finances rectificative, la part de chercheurs et de techniciens, etc. Tous ces chiffres ont été déjà cités. Ce que je tiens à dire, c'est que les nécessaires prévisions du Plan ne sont pas — tant s'en faut — respectées.

Pour la première fois, la recherche n'accueillera pas tous les chercheurs formés par l'Université. Cela est grave, car notre pays va prendre un retard qu'aucune majoration ultérieure de crédits ne lui permettra de combler.

D'autre part, un certain nombre de chercheurs qui se destinaient à la recherche vont être amenés à entrer dans l'enseignement supérieur où ils se verront offrir un certain nombre de postes en vertu de la loi d'orientation. Mais ce seront autant de carrières déviées ou contrariées.

Tout cela ne fera finalement qu'accroître le malaise des chercheurs. Ce malaise est réel. Il ne dépend pas uniquement du nombre de postes offerts. Il est également fonction du mandarinat qui sévit dans la recherche — vous le savez, monsieur le ministre — et auquel il doit être porté remède.

Il convient aussi que la carrière des chercheurs ait un caractère spécifique et que l'avancement n'y repose pas uniquement sur l'ancienneté.

L'avancement des chercheurs à l'ancienneté est absolument contraire à la loi de la nature. L'Etat doit leur offrir, non pas une espèce de fonctionnarisation, mais une carrière diversifiée correspondant aux divers âges du cerveau, car il est évident qu'un chercheur n'est pas apte à faire certaines recherches à n'importe quel âge de sa vie.

Il convient donc de tenir compte de ces éléments et de déterminer une politique du personnel des chercheurs. Or je n'ai pas du tout l'impression que vous appliquiez une telle politique, monsieur le ministre.

Dans le domaine de la recherche, il ressort, tant à l'examen des différents documents budgétaires que des rapports de MM. les rapporteurs, une grande impression de dispersion et d'arbitraire.

L'enveloppe budgétaire, dont la définition change constamment d'ailleurs, est distribuée par des instances interministérielles, instances compétentes, certes, mais beaucoup d'actions échappent à cette enveloppe.

Par exemple, je n'ai pas très bien compris si l'activité civile du commissariat à l'énergie atomique était ou non maintenue dans cette enveloppe — encore qu'elle doive y être réintégrée. Elle représente pourtant les deux tiers des crédits proposés pour la recherche. Le plan calcul, qui représente le vingtième, n'est pas compris, lui, dans l'enveloppe ; l'aéronautique civile n'y

figure pas non plus, alors qu'elle comprend de nombreux secteurs de recherche; les dépenses militaires, qui ne sont pas indépendantes non plus de la recherche, ne figurent pas davantage dans ce budget.

On a l'impression d'un très grand arbitraire et, finalement, seule une très faible partie de l'effort national est soumise à un arbitrage réfléchi et mûri.

La plupart des réalisations françaises sont malheureusement décidées en fonction de considérations de prestige, de politique internationale ou de politique de défense, plutôt qu'en fonction d'un développement harmonieux de la recherche et de la pensée scientifique française, dans le souci de l'avenir.

C'est ainsi que nous nous trouvons en présence de réalisations très flatteuses pour notre orgueil national comme l'usine de Pierrelatte, l'avion Concorde, certaines fusées remarquables, le procédé de télévision en couleur Secam, le premier ordinateur qui va sortir et qui représente certainement une très intéressante création.

Mais de telles réalisations sont décidées, je le répète, en fonction d'objectifs qui ne sont pas réellement scientifiques et elles ne s'intègrent pas dans un plan d'ensemble.

C'est pour nous un sujet d'inquiétude car nous estimons qu'une politique de recherche qui est basée uniquement sur de tels éléments n'est pas de nature à déboucher, à long terme, sur ce que nous souhaiterions pour notre pays. Toutes ces réalisations se font forcément au détriment d'autres objectifs car ce tableau présente une face claire et une face sombre. C'est le revers de la médaille qu'on ne peut pas négliger. Par exemple, les sciences de la terre jouent un rôle très faible dans notre recherche. Des études géologiques ont été approfondies en fonction des recherches pétrolières, mais il semble maintenant que l'on soit retombé à un niveau assez bas.

Dans le domaine de la médecine et de la biologie, les chercheurs sont sans doute d'une remarquable qualité, mais les moyens restent extrêmement insuffisants. Finalement, pour poursuivre certaines recherches, on est obligé de quêter sur la voie publique. De grands patrons doivent lancer des appels à la radio, ce qui n'est pas normal, quand il s'agit de programmes de recherche aussi importants.

Je souligne également l'importance de la recherche dans le domaine de l'éducation. J'ai déjà eu l'occasion de faire ici un plaidoyer au sujet de la recherche pédagogique dont la place est tout à fait insuffisante dans notre pays.

Je terminerai en citant la place absolument misérable tenue par les sciences humaines dans notre recherche. Les sciences humaines sont les mal aimées du régime et elles le lui rendent bien. Elles représentaient 3 p. 100 du budget du Plan et ce pourcentage, à la fin de 1968, n'était réalisé qu'à 31 p. 100, ce qui est lamentable.

A ma connaissance, les événements de mai et de juin — qui ont joué un tel rôle, auxquels on se réfère si souvent et qui sont la cause de tant de choses, nous répète-t-on — ne font l'objet d'aucune recherche sociologique spécifique et approfondie alors qu'il y aurait énormément à faire dans un tel domaine.

Le côté sombre n'est donc pas moins significatif, il faut bien le voir, que le côté clair de votre programme.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots sur ce que devraient être, à notre point de vue, certaines orientations de la politique française de la recherche.

D'abord, notre pays ne doit pas chercher à tout faire, à l'instar des super-puissances, parce que ses moyens ne lui permettent pas de le faire, ou alors de ne le faire que mal.

Il faut donc choisir. Mais choix n'est pas arbitraire. Il faut choisir en fonction de critères scientifiques et non de critères de prestige. Cela signifie que l'enveloppe doit devenir globale. Elle est en passe de le devenir et j'en suis très heureux. Il faut évidemment choisir les domaines dans lesquels nous sommes le mieux armés.

La recherche fondamentale de mathématiques peut être citée comme un bon choix. La course à l'espace est plus contestable; en tout cas la discussion est permise. Quant aux efforts considérables déployés pour la recherche militaire, qui ne figurent pas au budget que nous examinons, nous les considérons comme inefficaces en presque totalité; ils ont même un pouvoir propre de stérilisation.

Nous ne nous élevons pas systématiquement contre les doubles emplois et une certaine forme de dispersion, car la recherche n'est pas une matière « caporalisable », si je puis dire. Dans certains cas, une coordination est nécessaire et la fameuse querelle des filières, mal engagée — dont j'espère qu'on va se sortir — est un exemple de ce qui arrive quand l'Etat ne donne pas les impulsions nécessaires.

Il faut aussi, tenant compte des insuffisances des moyens de chacun, se placer, chaque fois qu'on le peut, dans un cadre de coopération internationale, et d'abord européenne.

Si une telle coopération s'est quelquefois révélée décevante — on en a beaucoup parlé aussi — demandons-nous si la politique générale menée par le Gouvernement n'a pas un rapport avec les déconvenues que nous rencontrons. La construction européenne appelle, c'est évident, une politique d'ensemble.

Le montant de notre effort se situe, en matière de recherche, tout juste au niveau moyen européen, après celui de la Grande-Bretagne et loin derrière celui des Etats-Unis, même, bien entendu, en valeur relative. L'écart technologique entre ceux-ci et la France ne cesse de croître et avec ce budget nous sommes sans doute en passe de perdre même cette place peu honorable.

Il faut, au contraire, nous placer résolument dans le peloton de tête et y rester. Il faut, aussi, pour cela, mener une politique cohérente de personnel et aménager avec objectivité la carrière des chercheurs. Cela suppose la création d'un organisme inter-ministériel doté des moyens nécessaires concernant les débouchés des carrières de la recherche.

Des moyens, des hommes, l'existence d'une mentalité nationale, il faut tout cela pour amener la recherche au niveau nécessaire. Elle constitue, en effet, le patrimoine fondamental de la nation. Inséparable de l'éducation dont elle constitue le prolongement le plus précieux, elle est dans un pays comme le nôtre le germe de son avenir et la garantie la plus sûre de son indépendance.

Cette base de savoir, de réflexion scientifique, de comportement créateur, d'imagination, est l'expression la plus évoluée de notre individualité en tant que nation. C'est elle qui, bien plus qu'une chimérique grandeur, détermine ce qui fait sa vraie valeur, c'est-à-dire non pas les conquêtes, non pas ce que nous pouvons prendre aux autres, mais, au contraire, ce que nous pouvons leur apprendre, ce que nous pouvons leur apporter et qui constitue le plus sûr moyen de rester nous-mêmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Chambon.

**M. Jean Chambon.** Les lignes directrices de la politique scientifique de la nation ont déjà été bien définies par M. le ministre hier soir, par les rapporteurs MM. Poirier, Herzog et Bourgoïn, et par les orateurs qui m'ont précédé.

Mon intervention se limitera donc à quelques observations plus sentimentales que techniques.

La dispersion des crédits dans de nombreux ministères empêche de prendre une vue d'ensemble. Un regroupement au sein du ministère de la recherche scientifique est donc souhaitable. Il permettrait une analyse plus rapide de la politique gouvernementale, de ses grands axes, de ses moyens d'action.

Victime de l'économie consécutive aux événements récents, la recherche ne pourra suivre le rythme d'expansion désirable au cours de l'année qui vient. Elle devra se plier à la règle du choix dans l'utilisation des fonds; elle subira un budget restrictif, un budget d'austérité. Dans ces conditions, pour rester efficace, elle ne devra s'exercer pleinement que dans des secteurs limités, d'où la notion de priorité.

Ces priorités sont d'abord établies à partir de la notion d'urgence de la création d'emplois nouveaux. Ce souci est aggravé par les événements récents, mais il est la conséquence d'un défaut inhérent à la structure même du budget de la recherche: l'importance trop grande donnée à la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée; le quotient recherche pure sur recherche appliquée est plus grand en France qu'ailleurs.

Les priorités sont établies ensuite à partir de la nécessité de stimuler les industries de pointe. A cet effet, il convient d'accorder des crédits à la recherche industrielle privée, comme on le fait d'ailleurs, remboursables à concurrence de 50 p. 100 en cas de succès, et par préférence aux industries s'occupant d'électronique et de ses applications à la télévision et aux télécommunications.

Il faut développer l'information. Malgré les déboires rencontrés en ce domaine, notre pays se doit de s'imposer des sacrifices, condition *sine qua non* de son autonomie sur le plan économique et de son audience sur le plan international.

Il convient aussi d'accélérer la recherche spatiale. Le succès incontestable rencontré en France par cette discipline scientifique et ses applications est neutralisé par le désordre qui règne à l'échelon de la coopération internationale. La nécessité de rompre le monopole technique des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. est vitale en cette matière. Il importe de mettre au point à tout prix, dans les délais les plus brefs, un lanceur capable de satelliser cinq cents kilogrammes sur une orbite stationnaire, seul moyen de résoudre les problèmes fondamentaux de l'information, des télécommunications, de la télévision, de l'éducation des masses, de la diffusion de notre langue.

Maintenons également la recherche atomique, avec pour perspective la vente de centrales nucléaires à l'étranger.

Enfin, favorisons la recherche océanographique.

Au terme de l'énoncé de ces priorités, une observation s'impose : pour être efficace, la grande recherche doit dépasser l'échelon national ; elle exige une coopération européenne.

En dehors de l'addition de nos moyens économiques et techniques, qui catalyseraient nos possibilités, cette union éviterait bien des difficultés, des restrictions, des paralysies. On l'a vu avec l'Angleterre en recherche spatiale ; avec la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne pour la recherche atomique ; enfin avec la Grande-Bretagne encore, l'Allemagne, la Hollande, peu enthousiastes devant le plan calcul.

Cette coopération éviterait de vivre dans un esprit de compétition stérile ; elle éviterait également des gaspillages et des duplications. La grande recherche ne peut donner de bons résultats qu'à condition de travailler en équipe, et avec des moyens puissants : les chercheurs des disciplines différentes doivent s'abstraire de leur personnalité, pourtant évidente, et se donner à une œuvre commune. En revanche, en recherche appliquée et de petite envergure, le chercheur peut conserver son originalité et explorer des domaines encore vierges.

Parmi les priorités du budget de la recherche scientifique, il n'aurait plu de trouver la recherche sur le cancer. Je sais bien que les fonds qui alimentent cette recherche sont variés et interfèrent sur les crédits de plusieurs ministères, mais une grande part de ceux-ci provient de l'enveloppe-recherche dont la distribution est coordonnée par votre ministère.

Point n'est besoin d'insister sur l'importance de ce mal : la seule évocation de son nom effraye quelque peu.

Plusieurs établissements — ne serait-ce qu'à Paris l'Institut de recherches scientifiques sur le cancer, le centre de recherches sur la cellule normale et cancéreuse, l'Institut de cancérologie et d'immuno-génétique — s'attachent, par des moyens différents, à résoudre les problèmes des causes, de la pathogénie, de l'évolution du cancer et de sa guérison. Les moyens mis à leur disposition sont insuffisants.

Alors que l'Institut de recherches scientifiques sur le cancer et le centre de recherches sur la cellule normale et cancéreuse voient leurs budgets financés par le centre national de la recherche scientifique, les deux crédits provenant de l'enveloppe-recherche, le budget du seul Institut de cancérologie, financé sur les crédits de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, est très insuffisant.

Il ne reçoit, en crédits de fonctionnement, que 488.000 francs, alors qu'il lui en faudrait 1.270.000, soit un manque de 782.000 francs. Ses crédits d'équipement anémiques se chiffrent à 88.000 francs alors qu'ils devraient atteindre 488.000 francs pour la bonne marche des recherches. Un manque de 400.000 francs, pour une dotation de 88.000 francs, c'est vraiment trop peu !

Pour ce qui est des chercheurs, la bonne marche de l'Institut du cancer exigerait 46 techniciens venant de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; ils ne sont que 18 ! Il faudrait par ailleurs 41 techniciens pour le service général et il n'y en a aucun !

Une trop grande part de l'argent alloué à l'Institut du cancer est mendié et, à ce sujet, je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous fassiez connaître, soit par l'intermédiaire de vos services, soit par ceux du ministre d'Etat chargé des affaires sociales, la somme qu'a rapportée la collecte effectuée à l'occasion de la semaine de la lutte contre le cancer, et quelle en a été la répartition.

La recherche fondamentale a fait de grands pas, vous le savez mieux que moi. Nous en sommes à l'antigravitation, aux antineutrons ; en biologie-immunologie, aux antigènes T, de transplantation, membraneux, aux antigènes nucléaires qui conditionnent les groupes tissulaires en général, les mécanismes profonds de la transplantation et la perte du pouvoir de destruction des cellules agressées cancéreuses.

L'action évidente d'acides aminés produits anarchiquement dans les leucémies est démontrée.

**M. le président.** Concluez, monsieur Chambon.

**M. Jean Chambon.** Je vais avoir terminé, monsieur le président. Nous sériens les problèmes et sommes très près de leur solution. Du tunnel de notre ignorance nous apercevons la lumière de la découverte.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les échanges d'étudiants entre Etats, qui favoriseraient nos connaissances, et sur un plus large recrutement de chercheurs, assorti d'une certaine sélection. Il est démontré que si un chercheur n'a rien découvert au bout de 5 ans, il y a de fortes probabilités pour qu'il ne trouve rien par la suite, et il conviendrait de l'aiguiller sur une autre voie. On pourrait aussi évoquer la répartition des instituts

de recherches effectuée par l'I.N.R.A. et qui semble ignorer le nord de la France.

Mais je ne voudrais pas que ces considérations étouffent mon appel à l'aide pour la recherche sur le cancer. Et c'est en renouvelant cet appel, dont je ne doute pas qu'il sera entendu, que je termine ce plaidoyer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Valleix.

**M. Jean Valleix.** Mesdames, messieurs, dans le court délai qui nous est imparti, il est parfois difficile d'aborder tous les sujets qu'il conviendrait de traiter. J'essaierai néanmoins de m'y appliquer.

D'abord, monsieur le ministre, je m'associe aux éloges qui vous ont déjà été décernés de cette tribune pour votre exposé de cette nuit.

Je consacrerai mon propos à l'aérospatiale. Je voudrais souligner d'abord les aspects communs à l'aérospatiale et à la décentralisation, ensuite la part de responsabilité que ce budget confère à l'Etat dans la dynamique de toute notre économie, enfin quelques aspects de la coopération européenne.

L'aérospatiale, c'est bien logique, a des conséquences sur la décentralisation. En effet, les bureaux d'études, les centres d'essais, les laboratoires, exigent un éclatement géographique des différentes structures. En ma qualité de provincial, je m'en réjouis, bien entendu. La répartition géographique de ces activités et de ces industries est notoire. J'ai en mains un document montrant qu'en dehors de la « gravitation » parisienne traditionnelle on note une série de « gravitations », autour de Bordeaux, Toulouse et, aussi, de Pau-Biarritz. Il me plaît de souligner que cette décentralisation est très axée sur le Sud-Ouest.

Cette décentralisation joue également au niveau des structures, puisque l'aérospatiale est vraiment le domaine de la coopération industrielle, entre le secteur privé et entre le secteur public, et également sous forme de sous-traitance, soit à l'intérieur du secteur privé, soit à l'intérieur du secteur public, soit entre ces deux secteurs.

Cela est si vrai que le problème de la restructuration a été évoqué dès 1966, dans l'avant-dernier rapport d'activité de l'union des industries aéronautiques et spatiales.

Monsieur le ministre, ce problème est loin d'être résolu. Il convient non seulement de poursuivre les efforts déjà consentis mais surtout de les intensifier.

Un effort a été entrepris dans ce sens par le C. N. E. S. qui a créé, le 1<sup>er</sup> octobre 1967, une division de la politique industrielle dont le rôle est de définir la position du centre national sur l'orientation et les structures de l'industrie de l'espace.

Cet effort, qui porte sur la mise en place de meilleures structures, est à développer. L'efficacité de nos industries s'en trouvera accrue.

Sait-on bien que les industries aéronautiques et aérospatiales emploient 100.000 personnes en France ? Dans le seul secteur des cellules et des engins, on compte 57.000 emplois, dont un tiers dans le Sud-Ouest.

Bref, l'aérospatiale est certainement une chance de la province ; peut-être la province est-elle aussi la chance de l'aérospatiale. J'en dirai deux mots, plus spécialement à propos de l'Aquitaine. Vous connaissez la concentration de cette industrie dans notre région.

Après le V<sup>e</sup> Plan, qui a favorisé cet essor, je souhaiterais que le VI<sup>e</sup> Plan préside à une répartition harmonieuse des tâches entre la région de Toulouse, vouée à la recherche spatiale, la région de Bordeaux qui s'occuperait des lanceurs, et la région parisienne qui conserverait la conception d'ensemble des systèmes d'armes balistiques et des projets spatiaux. C'est une idée qui, déjà, fait son chemin.

Nous assistons actuellement sur Toulouse — et je me garderai d'entrer dans une querelle de métropoles régionales — à une concentration telle qu'on peut considérer comme regrettable, par exemple, de trouver en cette ville deux écoles d'ingénieurs à vocation aérospatiale, réputées complémentaires, mais dont les développements se contrarient pratiquement.

Il y a là un partage à faire entre les deux métropoles du Sud-Ouest.

En matière de fiabilité, monsieur le ministre, il faut bien dire qu'aucun enseignement n'existe en France et que dans ce domaine des équipes de recherche pourraient avantageusement être prévues au sein d'une université comme celle de Bordeaux. C'est là un problème qui mérite que vous lui accordiez une grande attention.

J'ajoute que dans l'immédiat certaines difficultés sont préoccupantes. Vous savez que l'industrie aérospatiale trouve un support partiel dans l'industrie militaire. Or les flottements qui existent actuellement en ce domaine risquent de se répercuter

très vite sur l'aérospatiale, notamment dans nos provinces. Je vous demande, monsieur le ministre, d'y appliquer toute votre vigilance.

Je n'insisterai pas sur le budget. Les observations essentielles ont déjà été faites et vous avez, vous-même apporté cette nuit des réponses pertinentes.

Ce budget confirme les réussites déjà acquises.

Observons toutefois que nous sortons de « l'époque du béton » pour entrer dans celle de la valorisation de l'exploitation qui correspond à des besoins d'actualité auxquels je m'associe tout à fait, spécialement pour l'emploi.

Je parlais tout à l'heure de restructuration. Je voudrais, monsieur le ministre, obtenir quelques précisions sur la coopération et la coordination qui devraient s'instaurer entre les secteurs civil et militaire.

Je partage le regret de mes collègues quant au manque de coordination entre ces deux secteurs. Vous avez, hier soir, abordé ce problème succinctement. Pourriez-vous en particulier, nous apporter quelques précisions sur les liaisons entre le C. N. E. S. et la délégation ministérielle à l'armement ?

En ce qui concerne la coopération internationale, je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été bien dit. Je me bornerai à présenter trois observations d'ordre général.

Je voudrais d'abord remettre en cause la théorie du « juste retour » qui est, vous le savez, défendue par les pays coopérant à la réalisation de l'Eldo, théorie qui vise pratiquement à faire bénéficier chaque Etat membre de rentrées proportionnées à sa contribution totale au programme initial et au programme complémentaire.

Le Conseil de l'Europe a demandé que les contrats soient répartis plus équitablement. Nous sommes là dans un domaine assez surprenant. Dès l'instant où les pays participants ont, en matière spatiale, des niveaux technologiques différents, il est évident que la théorie du « juste retour » va à l'encontre de l'efficacité.

Sur ce plan, je crois que vous devez vous employer à défendre les intérêts de notre pays comme ceux de l'aérospatiale elle-même.

En ce qui concerne l'Intelsat, je reste inquiet malgré le ralliement de la Grande-Bretagne à des décisions rassurantes, la semaine dernière. La Grande-Bretagne n'a pas encore définitivement choisi ses priorités entre le programme de lancement et une action en faveur des satellites. Ce choix n'étant pas fait, la décision finale reste conditionnelle.

Enfin, « une décision vitale, dit M. Maxwell, rapporteur du Conseil de l'Europe, doit être prise sur le point de savoir si l'Europe doit participer à l'exploitation de l'espace en construisant ses propres satellites d'application ou si elle doit confiner son activité spatiale à la recherche scientifique ».

C'est là un choix tout à fait capital, j'en suis bien d'accord. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous devons abandonner la course dans le domaine de l'application, nous serions condamnés à un travail en laboratoire « dans le vide ».

L'unanimité obtenue à Bonn jeudi dernier est certes rassurante, dans la mesure où Londres s'est apparemment rallié à l'idée de réseaux régionaux. Mais voilà que ces réseaux régionaux devraient répondre à deux conditions : être « géographiquement compacts » et être « unis par des liens culturels ou économiques ».

Je souhaite que l'on puisse remplacer l'obligation des deux conditions par leur alternative, car il est évident que si nous exigeons ces deux conditions à la fois, nous risquons de voir nos rapports avec le Québec ou les Antilles, et nos rapports avec l'Afrique condamnés à ne pouvoir bénéficier de ces réseaux régionaux.

Je sais que des pourparlers s'engageront en mars prochain et je fais appel à vous, monsieur le ministre, pour que la position non seulement française, mais européenne soit parfaitement défendue, comme vous saurez, je veux l'espérer, le faire.

En conclusion, tout en regrettant l'étroitesse de ce budget, je fais confiance, monsieur le ministre, à votre compétence; à votre ténacité, à votre acharnement pour que cette politique en matière aérospatiale, partie importante de la recherche scientifique, serve bien nos régions, la France et l'Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Terrenoire, dernier orateur inscrit.

**M. Alain Terrenoire.** Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les rapporteurs, qui ont apporté les éloges et les critiques que mérite votre budget. J'ai apprécié également au plus haut point votre passionnante et très complète intervention.

Mais seuls ont été évoqués, tant par vous-même que par les rapporteurs, les grands secteurs de la recherche, qui sont essentiels mais qui sont techniques, c'est-à-dire l'atome, l'espace, l'informatique. Il est vrai que ce sont surtout ces problèmes qui sont aussi évoqués dans les autres grands pays du monde.

Ce qui concerne l'homme et son environnement est, me semble-t-il, plus important. Notre civilisation dépend considérablement des résultats de la recherche et celle-ci doit être, à mon sens, au service de l'homme afin d'améliorer sa condition.

J'éprouve certes un intérêt légitime pour l'océanographie et pour l'informatique, mais je constate aussi que la recherche médicale n'a pas la priorité qu'elle devrait avoir. La sous-enveloppe affectée à la recherche médicale — une autre l'étant à l'informatique — fait assez piètre figure. Néanmoins, rappelons-nous que la France a obtenu trois prix Nobel en biologie et que notre pays est très bien placé dans la réussite des greffes du cœur.

Je vous serais très reconnaissant, monsieur le ministre, de nous donner des précisions sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine primordial.

Ce problème m'amène à vous préciser ma pensée. Je voudrais que la recherche soit plus près de l'homme. Je ne mésestime pas les querelles sur les filières, mais cela me semble mineur à côté de ce qui devrait dominer la recherche.

À ce sujet, je vois trois points essentiels : l'urbanisme, les transports, le problème des pollutions et des nuisances.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît le rôle joué par l'urbanisme dans l'organisation de notre vie en société. Il fait l'objet de nombreuses études, et les sociologues lui consacrent une grande partie de leurs travaux.

Pour les transports, il apparaît que la France a une place enviable. Dans ce domaine, la recherche technologique est de grande qualité. Je ne citerai à ce sujet que l'exemple de l'Urba, véhicule à coussin d'air, dont l'avenir est certainement très brillant.

Allez-vous, monsieur le ministre, donner à ce secteur l'encouragement et l'aide dont il a besoin pour se développer et réussir ? Il me semble qu'au moment où tout le monde se plaint de l'insuffisance de notre infrastructure autoroutière, il est urgent de faire un effort dans ce sens, car on peut apporter des solutions de remplacement.

En ce qui concerne les pollutions et les nuisances, j'ai constaté — lors d'un séjour que j'ai effectué aux Etats-Unis il y a quelques mois — toute l'importance qu'on attachait à ce problème. Dans cinq ans peut-être, ces questions auront plus de place dans le budget de la recherche que l'atome et l'informatique.

Pour tous ces secteurs, des organismes existent. Il me semble intéressant de les développer. Je pense notamment à l'I. R. U., à l'I. R. T. E. T. et à la D. G. R. S. T., qui se préoccupent des pollutions dans ses actions concertées.

Enfin, ne croyez-vous pas qu'il serait souhaitable de confier à un seul organisme, la coordination de l'action à entreprendre dans ce domaine, malgré le scepticisme de certains scientifiques ?

Voilà, monsieur le ministre, quelles sont mes préoccupations. Connaissant votre souci de placer la recherche toute entière au niveau qu'elle mérite, je suis persuadé que nous pouvons vous faire confiance. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais essayer de répondre brièvement à l'ensemble des questions qui m'ont été posées ce matin.

Je répondrai d'abord à M. le président Pleven. Je partage dans une large mesure l'inquiétude qu'il a manifestée au sujet de la valorisation des sommes dépensées en Europe pour les études de centrales électro-nucléaires.

Il est évident, comme vous l'avez signalé, monsieur le président Pleven, qu'on constate à l'heure actuelle une certaine dispersion en Europe des études de centrales. Cette dispersion est certes préjudiciable à l'ensemble de nos entreprises et à notre économie.

L'origine de cette situation vient essentiellement de l'évolution des politiques américaines. Celles-ci ont tenu un très large compte du poids considérable de la disponibilité de l'uranium

enrichi provenant des grandes usines de séparation isotopique construites dans le cadre de leur équipement militaire et se sont orientés exclusivement sur les centrales à eau légère et à uranium enrichi.

Il est hors de doute que, ne disposant pas de 1950 à 1965 de capacités de production d'uranium enrichi à des fins civiles, l'Europe a mené une politique qui s'est traduite par une très grande dispersion dans les études, dans les voies retenues. Il y a, bien sûr, la filière graphite-gaz largement développée en France. Mais il existe, en outre, essentiellement en Allemagne, des centrales réalisées sous licence américaine ; dans notre pays, des réacteurs de recherche et un prototype de centrale à eau lourde ; en Italie, des centrales graphite-gaz réalisées sous licence britannique.

Tout cela traduit à l'évidence une recherche de la solution optimale. Je partage votre inquiétude. Nous avons vu la Grande-Bretagne passer des centrales utilisant dans le graphite-gaz l'uranium naturel aux centrales de type A.G.R. utilisant de l'uranium enrichi. Et pourtant, dans le même temps, les techniciens de ce pays s'efforçaient de construire des réacteurs à eau lourde et à uranium enrichi.

Nous sommes à l'évidence dans la situation — vous l'avez fait remarquer, monsieur Pleven — où tout le monde cherche sa voie dans le cadre de programmes nationaux.

Quels avantages pourrions-nous avoir à travailler en commun ? Ceux-ci pourraient être considérables. Mais, comme dans un mariage, il convient d'être deux ! Et l'industrie de notre pays qui a tenté d'établir des rapports avec les firmes allemandes, italiennes ou hollandaises, se trouve bien souvent en présence de partenaires qui n'ont pas à l'égard des licences américaines la même susceptibilité que nous et, partant, la même préoccupation d'indépendance. Mon prédécesseur, M. Maurice Schumann avait proposé au conseil des ministres de l'Euratom de mettre en commun les recherches sur les surrégénérateurs pour préparer avec l'industrie allemande une grande centrale de 1.000 mégawatts électriques qui pourrait faire suite au réacteur Phénix dont j'ai souligné ce matin la place prioritaire dans le programme français. Les Allemands, pour préserver la place de leurs industries dans ce secteur d'avenir, n'ont pas accepté notre proposition et ont cru bon de faire un groupement d'intérêts avec les industries belge et hollandaise.

Eh bien, monsieur le président, dans ce domaine tout à fait particulier, nous étions demandeurs, mais on a refusé la main que nous tendions.

Poursuivant notre effort, et dans le même sens, nous avons pris récemment des contacts avec l'industrie italienne : les conversations se sont déroulées dans un climat fort agréable, constructif même. J'espère pouvoir vous annoncer en 1969 un programme de coordination de nos efforts avec ceux de l'industrie italienne. Celle-ci réalise actuellement l'expérience PEC qui se présente de façon analogue à notre Rapsodie et l'envisage une participation de l'industrie italienne au projet Phénix. Vous voyez, monsieur le président, que je vais tout à fait dans le sens que vous souhaitez.

J'espère que cet exemple ne sera pas isolé. Puis-je signaler aussi la proposition de centrale à eau lourde qui a été faite par Siemens au gouvernement roumain ? Cette proposition comporte le concours de l'industrie française et fait suite à l'accord de coopération conclu entre Siemens et le commissariat à l'énergie atomique.

J'ai moi-même, tout récemment, proposé un certain nombre de sujets de collaboration à l'industrie allemande. Je crois, monsieur Pleven, que la politique que nous comptons suivre, politique d'accords bilatéraux entre firmes, rejoint celle que vous préconisez. J'estime, par contre, que notre attitude réservée à l'égard d'Euratom est justifiée. Cet organisme n'a pas cessé de se faire le fourrier de l'industrie américaine sur le marché européen. Sa division industrielle a donné un appui constant à la réalisation de centrales sous licence américaine qui concurrenceraient directement les divers programmes nationaux, notamment le nôtre. Je ne puis donc suivre vos conclusions à l'égard d'Euratom, monsieur le président Pleven. Cette fin d'année verra une révision draconienne des objectifs que nous avons fixés à cet organisme.

Alors que nous rencontrons certaines difficultés financières pour assurer le cours normal de la recherche dans notre pays — difficultés que ce budget d'austérité traduit bien — nous ne pouvons continuer à accepter qu'Euratom consacre des sommes importantes à des sujets qui, à l'évidence et de l'avis même de nos partenaires, n'ont qu'un intérêt fort limité, pour ne pas dire nul, dans le cadre de l'industrie nucléaire.

Certes, Euratom s'est lancé courageusement dans la voie qui a consisté à réaliser, à Ispra, le réacteur Orgel. C'est, me semble-t-il, une contribution appréciable qui a apporté de surcroît des commandes substantielles à notre industrie : la mise

au point du fluide caloporteur organique est, en effet, une contribution intéressante à l'effort européen de recherche scientifique.

Cet effort est bénéfique pour la Communauté, car personne ne pouvait l'entreprendre de façon isolée.

En revanche, lorsque je vois Euratom subventionner des actions qui tendent à la pénétration de l'industrie américaine sur notre territoire, je ne peux que regretter cette action. Le dynamisme commercial des firmes américaines n'a pas besoin de cet adjutant.

Très franchement, la France est, aujourd'hui, tout à fait décidée à assigner à Euratom un certain nombre de tâches qui seraient complémentaires des programmes nationaux.

A l'heure où, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer hier soir, se développe une certaine faveur pour les réacteurs à eau lourde, nous pensons que, dans la ligne des études poursuivies pour réaliser le réacteur Orgel, nous pouvons très aisément orienter les efforts d'Euratom vers des études qui profiteraient à tous. Par exemple, la recherche des combustibles, la recherche des gainages et la recherche de certaines spécialités technologiques difficiles, concentrées sur cette filière à eau lourde, pourraient être bénéfiques pour la Communauté.

J'estime que, parallèlement, dans le domaine des réacteurs surrégénérateurs — qui, vous le voyez, tiennent une place importante dans les préoccupations des gouvernements des Six — il faut faire en sorte qu'Euratom nous aide à régler certains problèmes difficiles. Des études fort encourageantes sont aujourd'hui poursuivies au centre de Karlsruhe. Le programme du bureau central des mesures nucléaires, près de Mol, en Belgique, a constitué un excellent travail.

Vous voyez qu'il n'est pas dans mon propos de condamner en bloc tout ce qui a été fait à Euratom. Mais nous voudrions que, à l'occasion des interventions qui vont se poursuivre à la fin du mois, Euratom réserve l'essentiel de son activité à des programmes d'intérêt commun et qu'aucun de nos pays ne soit obligé de participer à des actions d'intérêt secondaire ou partiel pour l'ensemble de la collectivité.

Nous voudrions voir se développer une procédure d'actions complémentaires qui ne seraient financées que par ceux des partenaires d'Euratom qui s'y intéresseraient, et non par tous, ce qui, au-delà du malaise inévitable, ne peut conduire qu'à une très grande confusion.

Telle est, en somme, monsieur Pleven, la politique que je compte défendre au conseil des ministres d'Euratom, le 28 novembre prochain. Je crois avoir ainsi répondu à votre question.

Mais vous m'en avez posé une autre, dont la portée est totalement différente et qui me paraît digne d'une mention particulière : je veux parler de l'usine de séparation des isotopes de l'uranium, considérée dans le cadre de la Communauté.

A ce propos, vous avez — comme il convenait de le faire — noté l'excellence du rapport de M. Poirier, rapporteur spécial de la commission des finances. Ce rapport met en évidence les aspects économiques du problème. Je le considère comme particulièrement remarquable sur le plan technique et financier, et je n'ai rien à y ajouter.

La réalisation d'une usine de séparation isotopique appelle toutefois, de ma part, une observation.

L'idée est aujourd'hui dans l'air. L'apparition en Europe, et tout particulièrement en Allemagne, d'une très grande capacité de centrales électronucléaires à uranium enrichi pose, de toute évidence, le problème de l'approvisionnement en uranium enrichi et, par-là, la question de l'indépendance énergétique de notre continent.

Que comptons-nous faire ?

Le problème est à l'étude ; le commissariat à l'énergie atomique y attache, pour sa part, une attention toute particulière. Les crédits fort importants — de l'ordre de 30 millions de francs — prévus pour 1969 vont être consacrés à l'étude, la réalisation — prototype nécessaire à l'implantation éventuelle d'une usine, qui, selon nos premières estimations, devrait alimenter un programme de 10.000 mégawatts électriques.

Nous nous préoccupons donc de cette question. Néanmoins, elle n'est pas encore résolue.

Diverses dispositions, en particulier celles du protocole signé à Paris en 1954 et amendant le traité de Bruxelles de 1948, nous conduisent à nous poser la question suivante : faut-il installer, sur le territoire d'un autre pays de la Communauté, une usine de séparation isotopique, sur la base du procédé français, qui a déjà fait ses preuves ?

Ou devons-nous, au contraire, installer cette usine sur notre territoire, au risque de ne pas lui donner un caractère aussi européen que nos partenaires pourraient le souhaiter, et de ne pas nous placer dans des conditions de prix optimales, pour la fourniture d'énergie électrique. M. Poirier a souligné, dans son rapport, toute l'importance de cet aspect du problème.

Il est évident qu'il y a une contradiction entre le désir d'installer cette usine sur notre territoire et celui d'obtenir une énergie électrique à très bas prix, qui seule serait de nature à fournir l'uranium enrichi à un prix compétitif, d'autant plus que nous avons l'impression que le prix américain n'est pas tout à fait à la portée de l'industrie européenne.

Pour la création de cette usine à caractère communautaire, il faudrait donc que se dégage une volonté, clairement affirmée par nos partenaires de l'Europe des Six, d'avoir une capacité indépendante, et qui signifierait peut-être le recours au procédé français.

A la lumière de ces réflexions, vous comprenez, monsieur Pleven, que nous nous posons une question qui revêt de nombreux aspects politiques — au-delà même des problèmes de défense nationale — concrétisés par la connaissance du procédé dont l'usine de Pierrelatte a montré l'excellence.

A l'heure de la décision, enfin, nous hésitons quelque peu à mettre ce procédé à la disposition de partenaires qui, eux, n'ont pas consenti, en ce domaine, un effort analogue à celui de la France.

Pour répondre très précisément à votre question, monsieur le président Pleven, je dirai que ce problème de l'usine de séparation isotopique européenne est au premier plan des conversations internationales et qu'une décision du gouvernement français devrait intervenir dans les prochains mois. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

J'en arrive à l'intervention de Mme Vaillant-Couturier qui a présenté diverses observations, dont certaines, je le reconnais, sont justifiées.

Selon vous, madame, les documents qui ont été mis à la disposition de l'Assemblée ne sont pas ceux qu'elle était en droit d'attendre.

Je crois avoir plaidé coupable au cours de la soirée d'hier, en disant que j'étais également de cette opinion. Mais, chaque année, le ministre chargé de la recherche scientifique s'attache à ce que la procédure de la discussion interministérielle concerne de plus en plus de crédits et d'organismes. Chaque année — je m'en suis moi-même assuré — les documents sont plus complets que ceux de l'année précédente et traduisent la volonté d'arriver à une présentation synthétique que vous avez eu raison de réclamer.

Il me semble tout de même que le document qui est annexé au projet de loi de finances, et qui est à la disposition de chacun d'entre vous, comprend, pour cette année, un ensemble de renseignements permettant de porter un jugement d'ensemble sur la politique de recherche. Ce document ne s'intéresse pas seulement, comme vous tentiez de le faire croire, au budget du ministère de la recherche scientifique, mais il s'efforce de faire apparaître, au fil des pages, l'effort global de recherche dans notre pays. Il renferme toutes les données relatives aux budgets de recherche des autres départements ministériels.

Vous avez, ensuite, abordé une question concernant nos options en matière de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Je ne puis malheureusement, madame, vous suivre sur ce point.

Vous avez reproché au Gouvernement d'avoir délibérément sacrifié la recherche fondamentale, pour mettre l'accent sur la recherche appliquée. Et, effectivement, le Gouvernement a fait un effort particulier sur la recherche appliquée. Puis-je rappeler les raisons que j'exprimais, déjà ce matin, à cette tribune ? Une de mes préoccupations essentielles a été le problème de l'emploi.

Quand, pour un programme de recherche fondamentale, on crée quelques postes de chercheurs, que ce soit dans le domaine de la physique des hautes énergies, dans celui de l'astronomie ou dans celui de l'étude de la structure de la matière, il est hors de doute que nous sommes en présence de recherches fort intéressantes, qui produiront un accroissement certain de la connaissance et seront ainsi un facteur essentiel du progrès de notre enseignement. Je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

Je crois pourtant avoir dit ce matin — et, s'il le faut, je le souligne à nouveau avec force — que l'un de nos grands problèmes actuels est celui de l'emploi des jeunes qui, chaque année, arrivent nombreux sur le marché du travail.

Or il ne me semble pas évident que l'étude des structures de la matière, des galaxies ou des nébuleuses lointaines puisse, en quoi que ce soit, apporter à notre jeunesse les outils de travail dont elle a besoin.

La politique du Gouvernement — et j'y insiste à nouveau — doit tendre à créer des moyens de production nouveaux pour notre industrie et à faciliter sa capacité d'innovation. C'est le rôle éminent de la recherche appliquée.

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. Ce n'est pas cela que nous mettons en cause !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. J'ai eu l'occasion de dire, à plusieurs reprises, que cette tendance à accroître, en part relative, les crédits de la recherche appliquée, par rapport à ceux de la recherche fondamentale ne nous était pas personnelle.

La presse s'est largement fait l'écho, à la fin du mois d'octobre, d'une tendance identique en Union soviétique où, comme je le voudrais chez nous, les grands combinats industriels recrutent de plus en plus des spécialistes de la recherche fondamentale, dont les efforts — je cite — « devront de plus en plus être consacrés au développement industriel et à la recherche appliquée ».

Je n'ai donc pas l'impression de faire œuvre de novateur. Je cherche simplement à défendre l'emploi qui est et restera l'un des objectifs essentiels du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Je voudrais répondre maintenant à M. Bouloche qui a fait un exposé très complet sur les critiques que lui inspire ce projet de budget.

Je ne puis, dans le temps qui m'est imparti, répondre à toutes ses observations. Toutefois, je voudrais reprendre certaines de celles-ci. Elles me paraissent, d'ailleurs, trouver leur réponse aussi bien dans les documents qui vous ont été remis que dans les rapports des commissions et dans l'exposé que j'ai fait hier soir.

M. Bouloche estime que ce budget sacrifie, dans une large mesure, le long terme au court terme.

Je lui répondrai que le développement des études à long terme n'a de sens que dans la mesure où il améliore, par la suite, la situation de notre industrie.

Nous sommes en présence d'une concurrence internationale toujours plus sévère. Au moment où nous voyons se concrétiser des menaces de prise de participation étrangère dans certaines de nos sociétés, il convient d'être extrêmement attentif à préserver la compétitivité de nos entreprises.

Face à ces menaces, mon souci est de soutenir les entreprises. Je ferai cela grâce aux crédits d'action concertée et d'aide au développement, qui ont été accrus. Dans ce budget, le poste « Aide au développement » a été porté de 150 à 175 millions de francs.

De même, nous essaierons, dans toute la mesure possible, de mettre de plus en plus les crédits de recherche, comme les laboratoires publics, à la disposition de l'industrie privée et nationalisée.

Je n'ai pas peur d'affirmer ici que, dans le domaine de l'énergie nucléaire, mon souci sera de faire en sorte que les services du commissariat à l'énergie atomique aient des liens de plus en plus étroits avec l'industrie privée. Déjà, dans certains domaines intéressants à l'exportation, ils apportent leur concours à l'industrie, afin de permettre à celle-ci de tenir sa place dans la compétition internationale.

Vous avez souhaité, monsieur Bouloche, que les chercheurs aient des carrières plus diversifiées, et vous avez préconisé une large politique du personnel.

Je voudrais, puisque je n'ai probablement pas été assez clair ce matin, vous dire que le problème de la carrière des chercheurs est au premier plan de mes préoccupations.

J'ai eu l'occasion d'indiquer que M. le délégué général présidait aujourd'hui une commission groupant des représentants des chercheurs, des industriels et de l'Etat, pour tenter de préciser ce que devrait être la carrière des chercheurs.

Mon opinion est rigoureusement la même que la vôtre. Il faut que la carrière des chercheurs soit diversifiée et autorise une très large mobilité, afin que ces chercheurs puissent, comme je l'ai indiqué déjà, passer successivement de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et, indifféremment, du secteur public ou universitaire au secteur privé.

C'est là tout le problème de la mobilité des chercheurs, que j'ai évoqué hier soir.

Nous tentons, jour après jour, de faire « sauter » les cloisons étanches qui existent entre les secteurs de recrutement et d'éviter des disparités trop accusées dans les conditions matérielles, cela pour que cette mobilité des chercheurs puisse contribuer à la transmission de la connaissance.

Vous avez critiqué, ainsi que Mme Vaillant-Couturier, les crédits affectés au C. N. R. S.

Effectivement, dans les limites de ce budget d'austérité, le C. N. R. S. ne connaît peut-être pas le développement que l'on aurait pu souhaiter. Dans ce domaine encore, les conséquences des événements de mai — sur lesquels je me garderai bien de porter un jugement de valeur — se révèlent désastreuses pour notre économie. Et pourtant la situation du C. N. R. S. n'est pas aussi catastrophique que vous avez bien voulu le dire.

J'ai sous les yeux un tableau, que vous retrouverez dans les excellents rapports des commissions. Il montre qu'en 1967, 400 postes de chercheurs et 714 postes de techniciens avaient été créés au C.N.R.S. et que, au cours des quinze mois qui se seront écoulés, du 1<sup>er</sup> octobre 1968 à la fin de 1969, 450 postes de chercheurs et 698 postes de techniciens lui seront attribués.

La comparaison de ces chiffres prouve que la politique que je défends n'est aucunement scandaleuse et que, si un certain coup de frein imposé par les considérations financières a été donné, le C.N.R.S. n'a pas été pour autant sacrifié.

L'activité civile du commissariat à l'énergie atomique n'est pas comprise dans l'enveloppe-recherche.

Par contre, elle est déjà soumise à la procédure de discussion interministérielle. Je fais en sorte que l'activité de recherche et de développement en matière fondamentale du C. E. A., soit conjuguée avec les travaux poursuivis dans les facultés des sciences et au laboratoire du C.N.R.S. d'Orsay, avec lesquels elle a une parenté étroite.

Je voudrais enfin, monsieur Bouloche, répondre à votre dernière question par laquelle vous m'avez mis indirectement en cause en parlant de l'effet stérilisant de certaines recherches poursuivies à des fins militaires. Je crois avoir vu, dans les exposés des rapporteurs, se dessiner une préférence de cette Assemblée pour l'uranium enrichi.

Les critiques de votre rapporteur, M. Herzog, à l'égard d'une politique fondée sur la seule formule graphite-gaz et la construction de la centrale de Fessenheim, tendaient à faire penser que vous souhaitiez une concentration de nos efforts sur la formule à base d'uranium enrichi.

Il y a quelque contradiction à vouloir développer une filière nationale à l'uranium enrichi, sans tenir compte des réalisations telles que le prototype à terre du sous-marin nucléaire qui constitue le meilleur point de départ pour une pile électronucléaire dans la filière du pressurisé, ou l'usine de Pierrelatte capable de nous apporter l'indépendance en matière d'uranium enrichi. Je me plais à souligner la convergence qui existe entre nos programmes militaires et les perspectives civiles dont vous avez tous bien voulu reconnaître qu'elles présentaient un très grand intérêt.

Je voudrais répondre maintenant à M. Chambon. J'ai été particulièrement sensible à son appel en faveur de la recherche sur le cancer. Les critiques dont il s'est fait l'écho sont justifiées, mais pas aussi largement qu'il le pense. L'I. N. S. E. R. M. consacrera en 1969, comme en 1968, environ 20 p. 100 de ses moyens totaux à des recherches sur le cancer.

A l'heure actuelle, 170 chercheurs sur 800 se consacrent à cette discipline. Il faut ajouter qu'une action concertée de la D. G. R. S. T. sur le même sujet a reçu une dotation de 3.800.000 francs en 1968.

Le C. N. R. S. a également fait porter une partie de ses efforts sur la biochimie. Le centre de cancérologie et d'immunogénétique du docteur Mathé sera agrandi en 1969 et le C. R. I. C. de Lyon reçoit aujourd'hui un million de cotisations et huit millions de crédits pour des constructions.

Une priorité particulière est donc accordée, dans divers organismes, à la recherche sur le cancer. Cependant — j'en conviens avec vous — tout cela est encore très insuffisant. La lutte contre le cancer est vraisemblablement une des actions auxquelles le Gouvernement de notre pays devra s'attacher de façon prioritaire au cours des années à venir, afin d'éviter que le saupoudrage des crédits destinés à la recherche médicale sur un grand nombre d'organismes ne diminue l'efficacité de cette recherche.

Monsieur Chambon, je suis entièrement d'accord avec vous. C'est certainement un des domaines auquel le budget de la recherche scientifique devra consacrer une part toujours croissante de ses ressources. J'en prends moi-même l'engagement à cette tribune.

En ce qui concerne le résultat de la collecte de la semaine sur le cancer, je ne dispose ici d'aucun chiffre, mais je transmets bien volontiers votre requête à M. Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, et je vous ferai part de sa réponse.

M. Vallex a fait un large exposé sur la décentralisation de l'activité aérospatiale. Je répondrai à un certain nombre de ses observations. Je parlerai d'abord de la coordination entre les secteurs civils et militaires, qui, à certains égards, justifie les critiques faites également par M. Herzog. Cette coordination est aujourd'hui assurée par un comité représentant le centre national d'études spatiales et la délégation ministérielle à l'armement. Je pense en effet que c'est à ce niveau le plus élevé que doit s'établir la coordination.

Je soulignerai en outre qu'en dépit des apparences, un très grand nombre d'études sont poursuivies en commun. Je citerai certains exemples. Il y a d'abord celui de l'utilisation, dans la filière des lanceurs Diamant dont le but est essentiellement

civil, des résultats issus des techniques militaires, lesquels sont déjà largement employés. Dans le domaine du guidage, il convient de signaler l'utilisation, dans le cadre de la fusée Eldo, des programmeurs S. S. B. S. militaires. Une large communauté d'études a également été réalisée sur le problème des moteurs de propulsion et il serait extrêmement difficile aujourd'hui, dans le domaine des déviations ou de la régulation de la position des tuyères, par exemple, de faire le partage entre les crédits civils et les crédits militaires.

Une analyse convenable de la situation nous amènerait à dire ceci : les deux programmes ont, pour des raisons évidentes, des motivations différentes. En effet, d'un côté, les fusées militaires ont, dans une large mesure, des objectifs spécifiques, entre autres la parfaite disponibilité à un moment donné et la rapidité d'utilisation ; de l'autre, il est des fusées pour lesquelles la disponibilité n'est qu'un élément tout à fait secondaire et où l'on peut préférer, au contraire, la possibilité, en vue de garantir la réussite d'un tir, de procéder à plusieurs essais partiels au sol sur la même fusée. Par conséquent, dans un cas on utilise des combustibles solides et dans l'autre des combustibles liquides.

Les deux secteurs paraissent donc n'avoir qu'assez peu de points communs. En fait, ils en ont beaucoup : les méthodes de régulation, les calculs de résistance des matériaux, les procédés de guidage, les techniques de suivi sont les mêmes.

Je peux vous donner l'assurance que le comité C. N. E. S. - D. M. A. que je compte développer et institutionnaliser, comme je l'ai dit hier soir, deviendra progressivement un des outils préférentiels de la coordination qui, comme l'a justement souligné M. Herzog, doit être un des impératifs de notre action.

Vous avez aussi fait une large mention d'Intelsat. A ce propos, vous avez rappelé avec juste raison le problème très sérieux posé à notre pays par la définition des satellites régionaux. Certes, nous avons eu le plaisir, à Bonn, de voir un certain nombre de pays européens, au premier rang desquels était la République fédérale d'Allemagne, rejoindre nos critiques sur certaines visées impérialistes d'Intelsat. J'ai, personnellement, eu la satisfaction d'entendre mon collègue allemand, M. Stoltenberg, déclarer officiellement qu'il pensait que la mer Méditerranée devait être considérée comme une mer intérieure de l'Europe et qu'un satellite effectuant des émissions vers l'Afrique francophone ne pourrait être considéré que comme un satellite régional aux termes de la définition qui a été acceptée.

Ce problème des réseaux régionaux reste au premier plan de nos préoccupations. Nous songeons non seulement à des communications de caractère téléphonique, mais aussi à la diffusion de programmes de télévision, vers les Antilles françaises par exemple. Nous faisons en sorte de nous assurer une large solidarité des pays européens. C'était précisément le but que nous nous étions fixé à la conférence spatiale européenne de Bonn. Je peux dire que nous y avons réussi dans une large mesure.

Toutefois, je dirai que la délégation française a émis un avis défavorable à la définition que vous avez citée. Je pense que cette définition est beaucoup mieux appropriée à des réseaux domestiques, c'est-à-dire nationaux, qu'aux ambitions plus vastes que manifestent l'industrie et les organismes français en matière de télécommunications par satellites. La négociation qui s'ouvrira en février 1969 sera difficile. Nous nous efforcerons d'obtenir de nos partenaires, grâce à cette solidarité européenne naissante, une position aussi favorable que possible à nos thèses à la fois politiques et économiques.

Enfin, pour finir, je m'adresserai à M. Terrenoire qui a dit combien peu satisfaisants lui paraissent les efforts déployés dans le domaine des sciences humaines.

Nous accomplissons actuellement un effort important. Je n'en veux pour preuve que la création de l'institut de recherche d'urbanisme au sein du ministère de l'équipement, organisme qui doit pouvoir, au cours des années à venir, apporter la réponse aux questions que vous posez en matière de transports urbains.

Les actions concertées et la procédure d'aide au développement portent également témoignage de l'importance accordée par la recherche scientifique à des opérations telles que la construction de l'Urba et de l'aérotrain. Nous sommes fiers d'avoir contribué à ces réussites puisque l'aérotrain, le naviplane et l'Urba sont des réalisations extrêmement originales pour lesquelles nous n'avons rien à envier à personne. Elles peuvent être extrêmement prometteuses pour l'industrie de notre pays, pour autant que les grands corps de l'Etat lui fassent confiance, que ces recherches originales reçoivent la faveur du public et que nous ne persévérions pas dans une voie trop traditionnelle alors que de nouveaux moyens s'offrent à nous.

Dans la lutte contre la pollution de l'air, il est hors de doute que nous n'avons pas fait tout ce qui est nécessaire. Ce problème — vous l'avez souligné à juste titre — compte parmi les plus préoccupants.

Je note avec plaisir que l'action concertée pour 1968 a marqué le début de l'action de l'Etat dans ce domaine.

Certes, de nombreux problèmes d'ordre économique se posent, mais une large priorité devra être accordée à la recherche d'une solution.

Pour aller dans le sens de l'exposé que vous m'avez demandé de faire sur notre politique en matière de recherche médicale, je voudrais exprimer ici quelques idées personnelles. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer en répondant à M. Chambon, nous devons délibérément abandonner la pratique du saupoudrage des crédits et faire en sorte que pour la recherche médicale nous ne dispersions pas l'ensemble de nos moyens sur toutes les petites équipes de chercheurs qui ont une idée particulière à développer. Cela, à l'évidence, ne donnerait que des résultats insuffisants.

Au lieu de multiplier à l'envi les unités de recherche de I.I.N.S.E.R.M., il faut plutôt concentrer notre effort sur un nombre limité d'unités dotées de moyens importants. J'attacherai, d'autre part, une importance particulière à ce qu'elles ne se trouvent pas coupées du monde hospitalo-universitaire, et tout spécialement des patients et du monde hospitalier, qui constitue l'environnement indispensable pour que les recherches prennent leur pleine signification.

Voyez-vous, la recherche médicale souffre aujourd'hui de la querelle entre chercheurs et patrons, entre scientifiques et hospitaliers. Là est la source des malentendus et de bien des déboires. Tout doit être mis en œuvre pour atténuer ces difficultés, pour instaurer une collaboration plus étroite entre le monde hospitalier, le monde universitaire et le monde des chercheurs. Je crois que mon collègue chargé des affaires sociales, M. Schumann, voit les choses exactement comme je les vois moi-même. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits de la section 1, des services du Premier ministre qui — outre ceux de la recherche scientifique — englobent des crédits que l'Assemblée a précédemment examinés — délégation à l'aménagement du territoire, fonction publique, promotion sociale et autres services généraux :

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

- « Titre III : + 36.349.147 francs ;
- « Titre IV : + 33.490.599 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 317.950.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 167.320.000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 3.098.600.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 1.888.600.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (section 1. — Services généraux), au chiffre de 36.349.147 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (section 1. — Services généraux), au chiffre de 33.490.599 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant les services du Premier ministre (I. Services généraux), les autorisations de programme au chiffre de 317.950.000 francs.

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Le groupe communiste vote contre les crédits du titre V de l'état C.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant les services du Premier ministre (I. Services généraux), les crédits de paiement au chiffre de 167.320.000 francs.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

**M. le président.** M. Herzog, rapporteur pour avis, a présenté, au nom de la commission de la production et des échanges, un amendement n° 137 qui tend, au titre VI de l'état C, à réduire les autorisations de programme de 398 millions de francs et les crédits de paiement de 240 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, la commission de la production et des échanges m'a chargé de déposer cet amendement qui tend à opérer des abattements sur les crédits affectés à la politique spatiale.

La commission a voulu ainsi manifester son mécontentement envers une politique qui lui semble incohérente à certains égards. A ce jour, personne n'est encore désigné pour participer à la négociation des accords Intelsat qui est pourtant prévue pour février prochain. En outre, la technique de la propulsion par oxygène et hydrogène liquides risque d'être abandonnée, alors que nous pourrions l'utiliser bien avant 1974. Et même si nous devons l'utiliser en 1974, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que les équipes de chercheurs qui se sont consacrées à son étude et à son développement, pourront être reconstituées le jour où nous aurons besoin d'utiliser cette technique de propulsion à hautes énergies ?

Au surplus, nous éprouvons au sujet de l'utilisation éventuelle de l'étage Blue Streak des inquiétudes très vives, malgré les accords obtenus récemment à Bonn et à Bad-Godesberg. C'est là le type même d'une solution qui nous semble sans issue. Si les Anglais décident de ne pas tenir les promesses qu'ils viennent de nous donner, nous serions condamnés à abandonner complètement nos projets en matière de politique européenne spatiale.

Je vous rappelle qu'en 1966, nos amis britanniques nous avaient fait les mêmes promesses. Or vous savez ce qu'il en est advenu. Pourquoi, en matière spatiale, n'envisagerions-nous pas une solution de dissuasion, qui nous permettrait de nous passer éventuellement du premier étage Blue Streak ?

Il nous a été dit que le ministère des armées essayait de mettre au point une fusée intercontinentale à poudre. S'il y parvenait, nous pourrions envisager une solution de remplacement qui pourrait consister en un lanceur mixte, dont le premier étage pourrait être propulsé à poudre — celui de la fusée intercontinentale modifiée à cet effet — les autres étages l'étant à oxygène et hydrogène liquides. Dans le cas contraire, le Super-Diamant modifié à cet effet associé à un étage H<sub>2</sub> O<sub>2</sub> pourrait être à la rigueur une solution acceptable.

Ainsi, nous pourrions utiliser, en cas de besoin, les techniques que nous avons nous-mêmes développées. Cette sorte de force de dissuasion nous éviterait, peut-être, de nouveaux mécomptes de la part de nos amis britanniques.

D'autre part, je me suis plaint, au nom de la commission de la production et des échanges, de la multiplicité des services publics, des organismes para-publics ou privés qui, dans ce domaine des études spatiales, se font concurrence et aboutissent à des duplications coûteuses.

Des efforts peuvent être tentés pour y remédier. Le Gouvernement et notamment votre ministère ont essayé de résoudre le problème dans d'autres domaines, tels que celui de la mise en valeur des océans.

Le Centre national d'exploitation des océans regroupe une multitude d'organisations, mais qui poursuivent toutes des objectifs similaires. Ne serait-il pas possible de créer un organisme analogue pour les études spatiales ?

Je crois savoir, d'ailleurs, que des autorités publiques ou privées se sont inquiétées de ces duplications et que des conventions ont eu lieu à ce sujet entre les dirigeants de Nord Aviation, de Sud Aviation et de la Société d'études et de réalisations d'engins balistiques.

Vous voyez donc que le problème se pose. Puisqu'il se pose autant le résoudre d'une manière satisfaisante en voyant grandement les choses, en repartant du bon pied pour que notre politique spatiale soit menée avec des moyens convenables.

Telles sont, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles la commission de la production et des échanges m'a demandé de déposer cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.** Je m'efforcerai de répondre point par point aux critiques que vient de m'adresser M. le rapporteur.

Si aucune personne n'a été désignée à l'heure actuelle pour suivre la négociation Intelsat, M. Jordan, ministre plénipotentiaire, est aujourd'hui le chef de file aux affaires étrangères en ce qui concerne cette négociation. J'ai personnellement avec lui une conversation à peu près tous les dix jours sur ce sujet.

Au cours d'une réunion qui groupait des représentants du ministère des postes et télécommunications, du ministère de l'information et, bien entendu, de mes services, nous nous sommes attachés à définir la position de la délégation française.

Je crois donc, monsieur le rapporteur, que votre critique est partiellement injustifiée.

Si la composition définitive de la délégation n'est pas encore fixée, par contre, je crois pouvoir vous dire que M. Jordan serait particulièrement compétent pour prendre la tête de cette délégation.

En ce qui concerne l'hydrogène-oxygène, monsieur le rapporteur pour avis, vous avez tout à fait raison de dire qu'il serait regrettable que notre acquis ne fût pas utilisé pour l'Europe.

Il est hors de doute que la Société d'études pour la propulsion par réaction et la Société Air liquide se trouvent dans une situation difficile par suite de la décision récente du ministre des armées d'arrêter le soutien de l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Je rappelle que cette décision a été prise fin septembre dans le climat de rigueur budgétaire qu'ont mis en lumière tous les débats qui se sont déroulés depuis le début de votre session. Les accords de Bonn ont ouvert des perspectives favorables. Ainsi que vous l'avez dit très justement, il importe de prévoir ce que vous avez appelé une « force de dissuasion » permettant de faire face à une éventuelle défaillance de l'industrie britannique en matière de lanceurs. Mais je crois avoir clairement montré qu'il n'existe pas actuellement d'autres solutions pour lancer Symphonie que d'utiliser la fusée Blue Streak.

La Grande-Bretagne prendrait une responsabilité très grave, compte tenu des engagements pris à Bonn si, à la dernière minute, elle ne devait pas tenir les engagements qu'elle a pris solennellement. Mais je n'ai, pour ma part, aucune raison particulière de penser qu'après ces engagements récents et formels la Grande-Bretagne ne tiendra pas parole.

Que se passera-t-il au-delà ? Au-delà nous savons bien que les Britanniques ne suivront pas l'Eldo et il importe par conséquent que nous réfléchissions à la procédure que nous utiliserons pour prendre le relais.

Vous avez indiqué celle qui consiste à ne s'appuyer que sur les pays de l'Europe des Six qui, eux, sont d'accord pour mener une politique cohérente. Le groupe de travail du docteur Spaey, importante personnalité belge, a travaillé tout le mois d'octobre et est arrivé à la conclusion que, pour pouvoir lancer en 1975 un satellite de 500 kilogrammes, il faudra que nous réalisions un premier étage L 95 qui pourra ultérieurement être transformé en un étage L 135, c'est-à-dire correspondant à 135 tonnes de propergol, et que ce premier étage devrait être surmonté d'un étage à 15 tonnes d'hydrogène-oxygène dérivé du moteur étudié à l'heure actuelle par la Société d'études pour la propulsion par réaction — S. E. P. R.

Naturellement, il y a un cap de taille à franchir, car le moteur actuellement étudié par la S. E. P. R. est un moteur de 3,5 tonnes de poussée. L'étape suivante sera un moteur de 6 tonnes et le moteur H 15 sera d'une poussée encore supérieure.

Mon objectif personnel sera donc, dans les mois qui viennent, de tenter de faire reprendre une partie très importante de la charge financière que représente le soutien de la S. E. P. R. par les organismes internationaux. Dans ce sens, j'ai obtenu, au départ, des indications, sinon favorables, du moins très encourageantes. Il me semble donc que nous allons, dans les années à venir, vers un effort extrêmement limité d'abord, plus important ensuite et considérable à partir de 1971 pour pouvoir développer, avec l'aide et sur la base des travaux de la S. E. P. R., le moteur et la construction du deuxième étage de la fusée qui prendra la suite de Eldo.

Telle est la politique que nous comptons suivre mais, évidemment, dans ce sens, je ne puis dire que nous possédons tous les atouts en main. Il importe que nos partenaires acceptent de s'engager avec nous dans un programme à plus long terme. Il faut aussi que je vienne présenter ce programme au Parlement, probablement dans le cadre du projet de budget pour 1970. J'ai donc, en ce qui me concerne, des perspectives favorables mais aucune assurance à vous apporter dans ce sens.

En ce qui concerne la solution de dissuasion que vous avez évoquée, monsieur le rapporteur pour avis, seules les études d'avant-projets ont aujourd'hui été faites. Pour ce qui est de la fusée intercontinentale, c'est dire que le lanceur à poudre P 45, ne sera pas prêt avant un certain temps. Une solution de dissuasion — pour reprendre le terme que vous avez vous-même employé — n'a de sens que si elle arrive à l'heure.

Pour moi, il n'existait qu'une force de dissuasion possible pour faire en sorte que les Britanniques acceptent de nous

donner la fusée Blue streak : il s'agissait de constituer un lanceur par l'assemblage d'engins P 16 à poudre, qui est le lanceur du S.S.B.S. Cette association de lanceurs à poudre était susceptible de constituer un substitut valable au lanceur de l'Eldo ; mais cette solution qui satisfaisait l'indépendance nationale présentait à mon avis deux très graves inconvénients : de coûter à peu près deux fois plus cher que la solution internationale à liquides que nous avons retenue finalement et de compromettre l'effort que nous faisons en faveur d'une action européenne dans le domaine spatial.

Je vous laisse à penser quelle aurait été l'attitude de nos partenaires si, après un effort important de quatre années pour la construction du lanceur européen, la France, dans le seul dessein de faire face à une éventuelle défaillance de l'industrie britannique, s'était résolue à tout abandonner et à se replier sur une solution, certes satisfaisante — je le répète — sur le plan national et technique, mais présentant de graves inconvénients sur le plan politique. Elle aurait eu pour immédiate conséquence notre retrait du programme de télécommunications qui est au premier chef une affaire européenne. Elle nous aurait isolés de nos partenaires au moment où nous cherchons, à l'évidence, à rassembler autour de nous le plus possible d'Etats européens pour la négociation Intelsat.

Au surplus, c'est pour des considérations de prix, je le rappelle, que nous nous sommes attachés à faire réussir l'opération de Bonn et nous avons finalement enregistré avec satisfaction la garantie britannique.

J'en arrive à votre dernière critique : multiplicité des organes publics, dispersion des organes chargés des études spatiales. C'est là sans doute une situation regrettable à certains égards. Mais si les études spatiales sont dispersées c'est qu'elles interviennent naturellement dans toutes les disciplines et qu'elles intéressent tous les départements ministériels : les P. T. T., le secrétariat d'Etat à l'information, la défense nationale, la recherche scientifique, l'énergie atomique, voire même bientôt l'agriculture.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, de la multiplicité des organismes ? Je ne le pense pas. J'y vois, au contraire, la preuve de l'intérêt que présente l'industrie spatiale pour tous les départements ministériels.

Mais là où je vous rejoins, c'est qu'il me semble essentiel que cette multiplicité des organismes repose sur deux grandes bases de coordination — je dis bien deux, et non une — qui devraient être, à mon sens, le ministère de la recherche scientifique — plus spécialement le Centre national d'études spatiales — pour tout ce qui concerne les activités civiles, et le ministère des armées — plus spécialement la Délégation ministérielle à l'armement — pour tout ce qui concerne les activités militaires.

Vouloir intégrer dans un même organisme des unités aussi différentes que le département aérospatial de Nord-Aviation, celui de Sud-Aviation, la S. E. R. E. B., le C. N. E. T., le C. N. E. S. risquerait de paralyser cet organisme.

Nous devons certes, comme vous l'avez suggéré, tenter une très large coordination et, probablement, opérer certains regroupements au sein de l'industrie privée. Mais vous connaissez la dure concurrence qui règne entre ces sociétés civiles. Je pense en particulier à la lutte qui oppose Matra et Sud-Aviation en matière d'engins. Une telle concurrence complique la situation. Pour notre part, nous nous efforçons de la limiter, en vue de rationaliser les efforts, et nous avons déjà enregistré — je crois pouvoir le dire — un certain nombre de succès.

Certes, tout n'est pas hautement satisfaisant. Mais vider de leur substance et de leurs activités aérospatiales des sociétés comme Nord-Aviation, Sud-Aviation et Matra au profit d'un organisme unique, ce serait à l'évidence les priver d'un moteur important de leur développement.

En conclusion, je dirai : coordonner l'ensemble des activités militaires au sein de la délégation ministérielle à l'armement ? Oui. Coordonner l'ensemble des activités aérospatiales du domaine civil entre les mains du C. N. E. S. ? Certes.

Mais, très franchement, je ne pense pas que la meilleure solution consiste à tout concentrer en un seul organisme.

La sagesse commande d'instaurer une étroite coordination entre tous les organismes intéressés. Comme pour tous les problèmes européens, je crois plus aux vertus de la coordination qu'à celles de la fusion. Je ne puis donc pas vous suivre sur ce point particulier.

Il importe en effet de mesurer la dispersion inévitable dans ce domaine et de ne pas la qualifier d'incohérente.

En conclusion, au moment où des difficultés financières très sérieuses se posent, notamment du fait de nos engagements internationaux, au moment où, vous le sentez tous, nous sommes à la recherche du moindre crédit pour préserver la recherche et permettre à un certain nombre d'organismes de poursuivre leurs activités, un abatement sur le budget spatial, de quelque

importance qu'il soit, n'aboutirait qu'à rendre notre tâche encore plus difficile.

Je vous demande donc, monsieur le rapporteur pour avis, de retirer votre amendement.

Dans un domaine aussi important pour la politique française, il ne pourrait que constituer une difficulté supplémentaire à l'heure où notre tâche est déjà suffisamment compliquée. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, maintenez-vous votre amendement ? Les explications de M. le ministre vous suffisent-elles ?

**M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, j'apporterai un rectificatif et je répondrai à M. le ministre...

**M. le président.** Je vous rappelle que le temps de parole de la commission est épuisé.

Par ailleurs, l'Assemblée doit engager ce matin la discussion du budget de l'information et de l'O. R. T. F. et je souhaite — c'est une tentative presque désespérée que je fais — qu'on entende au moins les rapporteurs avant de lever la séance.

**M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis.** Je tiendrai compte de votre appel, monsieur le président.

Je tiens à apporter un premier rectificatif. Je n'ai jamais voulu dire, monsieur le ministre, qu'il fallait unifier les activités spatiales dans les industries privées ou nationalisées, telles Nord-Aviation, Sud-Aviation, Matra et autres.

J'ai seulement parlé des organismes qui s'intéressent à ces problèmes et qui sont placés sous la tutelle directe de l'Etat.

Mon second rectificatif a trait à la position de dissuasion que j'ai évoquée. Ce n'est qu'une solution de remplacement, je n'ai jamais voulu dire que la France devait se retirer du programme européen.

Enfin, après avoir écouté vos explications avec la plus grande attention, monsieur le ministre, et avoir compris les perspec-

tives dans lesquelles vous vous placez, je crois interpréter la volonté de la commission de la production et des échanges, en retirant l'amendement qu'elle m'avait chargé de déposer.

**M. le président.** L'amendement n° 137 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant les services du Premier ministre (I. Services généraux), les autorisations de programme au chiffre de 3.098.600.000 francs.

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Le groupe communiste vote contre.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant les services du Premier ministre (I. Services généraux), les crédits de paiement au chiffre de 1.888.600.000 francs.

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Le groupe communiste vote contre.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

**M. le président.** Avec les crédits relatifs à la recherche scientifique, nous avons achevé l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre.

Nous abordons l'examen des crédits de la section II des services du Premier ministre concernant l'information, ainsi que de la ligne 106 de l'état E concernant l'O. R. T. F.

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

### Section II. — Information.

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 5.175 francs ;  
« Titre IV : + 11.806.997 francs. »

## ETAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1969.

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LÉGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1968 ou la campagne 1967-1968.  (En francs.)	ÉVALUATION pour l'année 1969 ou la campagne 1968-1969.  (En francs.)
Nomen- clature 1968.	Nomen- clature 1969.						
<b>Services du Premier ministre.</b>							
<b>INFORMATION</b>							
103	106	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	Office de radiodiffusion-télévision française.	Redevances perçues annuellement : 30 francs pour les appareils récepteurs de radiodiffusion ; 100 francs pour les appareils de télévision.  Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante.  Une seule redevance annuelle de 100 francs est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision détenus dans un même foyer, sous réserve pour les récepteurs de télévision d'être détenus dans une même résidence. Une seule redevance de 30 francs est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion détenus dans un même foyer.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.  Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française.  Loi n° 64-261 du 27 juin 1964.  Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961 et 66-603 du 12 août 1966.	1.163.000.000	1.229.000.000

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 1 heure 10 minutes ;  
Commissions, 40 minutes ;  
Groupes :  
Union des démocrates pour la République, 1 heure ;  
Républicains indépendants, 20 minutes ;  
Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 25 minutes ;  
Communiste, 20 minutes ;  
Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;  
Isolés, 5 minutes.

Je le répète, mes chers collègues, nous allons essayer, avant de lever la séance, d'entendre les rapporteurs, dont le temps de parole global est d'une quarantaine de minutes. Avec un peu de bonne volonté de leur part, nous devrions y parvenir.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'information et l'O. R. T. F. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** J'aurais dû placer, en exergue de mon rapport écrit, ce que Montaigne avait mis en tête de ses *Essais* : « Ceci est un livre de bonne foi » !

Si je le dis, c'est que j'ai été surpris, en parcourant le magazine *Valeurs actuelles*, de lire, dans un article — au demeurant fort bien fait — de M. Gonod, une phrase qui nous a choqués, M. Gerbaud et moi, et selon laquelle « étant de la majorité, nous ne savions pas jusqu'où nous pouvions aller trop loin ».

Je tiens, sans plus attendre, à préciser, en mon nom personnel et, j'en suis persuadé, au nom de M. Gerbaud, que, depuis que j'ai l'honneur de rapporter ce budget, je n'ai jamais reçu d'instructions m'enjoignant de m'arrêter. Jamais le Premier ministre ne m'a conseillé d'orienter mon rapport dans tel sens plutôt que dans tel autre. Quant au chef de l'Etat, quand nous nous rencontrons, il se borne à me demander si je vais bien et nous nous quittons fort satisfaits l'un de l'autre, tout au moins en ce qui me concerne ! (*Sourires.*)

Il est donc faux de prétendre que les rapporteurs de l'Assemblée nationale se heurtent à des barrières qui leur sont imposées. Il n'en est rien, ainsi que vous allez pouvoir vous en rendre compte, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous aurez même à m'excuser si je vous indispose par mes critiques, encore que je connaisse votre loyauté et que vous admettiez fort bien qu'on ne soit pas entièrement d'accord sur votre budget ni sur certaines de ses orientations.

Parlons d'abord de votre budget.

Traditionnellement, d'une année sur l'autre, on reconduit les crédits de l'information, que l'on considère comme une simple administration légère d'intervention. Cette année ne faillit pas à la règle puisque votre projet de budget, en augmentation de 12,7 p. 100 par rapport à 1968, comporte 107 millions de francs de dotations budgétaires, dont plus de 100 millions sont affectés aux interventions publiques dans le secteur de la presse. Aucune initiative nouvelle n'y est à noter.

Ainsi se perpétue, à travers des changements de grade du responsable de l'information — secrétaire d'Etat, vous succédez à un ministre qui avait lui-même remplacé un secrétaire d'Etat — la doctrine du Gouvernement en matière d'information.

Il semble en effet que le Gouvernement soit hostile à la formule d'un véritable office de relations publiques de l'Etat, à l'image de ce qui existe en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale. Je vous renvoie à ce sujet, mes chers collègues, à l'excellent rapport écrit de M. Boinvilliers, qui analyse parfaitement le fonctionnement des offices britannique et allemand d'information.

Il semble que le Gouvernement craigne qu'un tel office ne soit trop lourd et ne porte à contestation politique.

Pourtant, les événements du printemps dernier ont mis en cause l'action du Gouvernement en matière d'information. Sa prudence l'aurait même plutôt desservi dans la mesure où la portée de sa politique n'avait pas été suffisamment expliquée et comprise.

Dois-je rappeler qu'en avril dernier, lors du débat sur l'introduction de la publicité de marques à la télévision, je disais, de cette même tribune, à M. Georges Pompidou, alors Premier ministre, que le Gouvernement était trop élément, ce qui avait permis à M. Maurice Clavel de me traiter, dans le *Nouvel Observateur*, de « principule » et de prétendre que je n'avais pas le droit de parler ainsi ? J'ajoutais même — et cette idée a été reprise par un éminent journaliste de *France-Soir* — que le Gouvernement se devait d'expliquer sa politique, voire ses échecs éventuels, et que c'était précisément le rôle du ministre de l'information.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez séduit la presse par la qualité des commentaires que vous faites à l'issue du conseil

des ministres avec beaucoup de netteté et de franchise. Mais le secrétaire d'Etat à l'information ne doit-il être que le porte-parole du Gouvernement à l'issue du conseil des ministres hebdomadaire ?

Vous avez heureusement supprimé le service de liaison et d'information interministériel — M. Boinvilliers en parle longuement dans son rapport — encore que, à mon avis, cet organisme ait été injustement critiqué. Quoi qu'il en soit, peut-être avez-vous bien fait de supprimer le S. L. I. et de confier à un éminent fonctionnaire, M. Hunte, la charge de trouver une solution de rechange. J'espère que vous nous donnerez quelques indications à ce sujet.

Il conviendra que le S. L. I. ou ce qui le remplace ne se mêle pas trop de l'information à la radio ou à la télévision, encore que, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir en ma qualité de rapporteur, il ne semble pas que le S. L. I. soit jamais intervenu à la radio.

Je déplore, avec l'Assemblée tout entière, l'insuffisance de vos moyens.

Il semble que la cohérence de l'information sur l'action gouvernementale souffre quelque peu de la multiplication des services d'information dans les ministères. Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous pencher particulièrement sur le problème de la coordination des publications et des informations administratives.

La seconde face de votre responsabilité consiste à « veiller », au bon sens du terme, sur le secteur de la presse parlée, écrite et imagée.

Je vous félicite d'avoir empoigné votre bâton de bon compagnon pour faire votre tour de France de la presse écrite et d'avoir rendu visite à plusieurs journaux régionaux.

Permettez-moi de sacrifier à une tradition — combien agréable — et de rendre hommage à l'agence France-Presse, dont vous êtes le ministre de tutelle, à son directeur général, M. Jean Marin, à ses journalistes, mais aussi à ceux qu'on oublie souvent de citer, les opérateurs de téléscripteur, dont le rôle est si important et qui méritent bien une mention particulière.

Votre budget contient des mesures qui permettront à l'agence France-Presse de poursuivre sa mission, tout en amortissant les conséquences des protocoles de Grenelle, d'autant que le ministre des finances a bien voulu autoriser deux augmentations successives et substantielles de ses tarifs en 1968.

C'est en tout cas ce qui ressort des derniers documents dont je dispose. Car je dois confesser que c'est surtout grâce à la presse que je suis informé, les réponses à mes questionnaires officiels étant généralement vagues, pour ne pas dire plus.

Vous avez également sous votre responsabilité, monsieur le secrétaire d'Etat, l'actualité imagée. Je parle non pas de la télévision, mais de la société « Les Actualités françaises », dont la situation se dégrade d'année en année, du fait de la crise générale de la presse filmée, et bien qu'elle ait cherché à développer d'autres activités.

L'examen auquel vous devez procéder afin de chercher un remède à cette situation ne sera-t-il pas pour vous l'occasion de considérer que cette société pourrait être l'amorce d'une grande Agence-Images en France, à la mesure de sociétés étrangères comme U. P. I., Visnews et C. B. S. - News ?

Sans doute une telle création serait-elle coûteuse et d'autres urgences s'imposent-elles dans l'immédiat. Néanmoins, nombre de mes collègues souhaiteraient, avec moi, que vous poursuiviez les études que vous avez déjà commencées à cet égard.

Une telle agence devrait pouvoir travailler en étroite collaboration avec l'O. R. T. F. et l'A. F. P.

Le 24 avril 1968, M. Georges Pompidou avait évoqué cette éventualité devant nous, en précisant qu'une telle agence d'images permettrait de « mettre ainsi fin sur nos ondes au monopole de fait des grandes agences américaines ».

De la presse parlée, je dirai pour l'instant peu de chose, si ce n'est que, pour la Sofirad, la situation financière de 1967 a été relativement satisfaisante puisque, pour la première fois depuis sa création, elle a versé un dividende au Trésor.

On trouvera dans mon rapport écrit des précisions sur la situation de Radio-Monte-Carlo et de Radio-des-Vallees.

Europe n° 1 est toujours dans une situation florissante et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Contrairement à ce qu'a indiqué l'un de nos collègues, l'Etat ne subventionne pas Europe n° 1, mais en reçoit certaines ressources. Je parle seulement de l'aspect financier d'Europe n° 1, laissant aux autres rapporteurs le soin d'exprimer leur point de vue sur l'information qui est diffusée par les postes périphériques.

Je déplore, monsieur le secrétaire d'Etat, l'utilisation insuffisante, par le Gouvernement, de ce moyen d'intervention qu'est la Sofirad. Son rôle est de coordonner l'ensemble des moyens

de radiodiffusion mais vous refusez de l'étendre à la télévision. Cette politique ne me paraît guère réaliste, à l'heure de la Mondovision et du Marché commun.

J'en viens aux problèmes de la presse écrite, à ses difficultés, à ses inquiétudes.

Le secteur de l'imprimerie est dans une situation critique du fait de la concurrence des imprimeries étrangères. Aucun remède n'apparaît dans ce budget. La commission vous suggère, monsieur le secrétaire d'Etat, d'envisager les moyens d'une politique d'ensemble pour la sauvegarde de l'imprimerie française, grâce, peut-être à des contrats de programme.

La presse est enserrée dans un réseau d'impératifs contradictoires. Les coûts de revient croissants, la nécessité de procéder à des investissements coûteux si elle veut rester moderne et compétitive, la conduisent à faire appel toujours davantage aux ressources publicitaires, qui représentent de 30 à 46 p. 100 de ses recettes.

On assiste actuellement à la naissance — paradoxale — d'une presse financée exclusivement par la publicité, diffusée gratuitement et dont la pagination publicitaire n'est pas toujours supérieure à celle des publications classiques qui profitent de certains avantages. D'où une certaine inquiétude dans la presse traditionnelle, soucieuse de voir maintenir l'aide de l'Etat, qui correspond à environ 20 p. 100 de ses charges.

Et puisque certains commissaires ont souhaité que j'indique quelques chiffres à cette tribune, je dirai que l'aide de l'Etat atteindra approximativement 830 millions de francs en 1969, dont 386 millions pour les tarifs postaux préférentiels, 400 millions pour les exonérations fiscales et 52.800.000 francs pour les subventions budgétaires.

Mais la qualité et l'objectivité de l'information dépendent de l'indépendance des journaux à l'égard tant des annonceurs que des impératifs de rentabilité. C'est ainsi que la recherche des grands tirages aboutit trop souvent à l'exploitation du scandale ou à un conformisme lénifiant.

Mais la presse veut également être indépendante de l'Etat. Où est la solution ? Certainement pas dans le retour — proposé pour 1971 — au droit fiscal commun pour les provisions des entreprises de presse destinées à l'investissement.

Je reconnais que cette facilité a été trop souvent détournée de sa destination première. C'est pourquoi je vous suggérerais, monsieur le secrétaire d'Etat, de proroger cette mesure dans l'esprit initial qui l'inspira, c'est-à-dire au bénéfice des seules publications d'information politique, économique et sociale.

La solution réside peut-être aussi dans le développement des sociétés de rédacteurs, qui ont pour but d'associer les journalistes à la gestion du journal dans lequel ils travaillent, afin que le « service d'intérêt général » de l'information ne soit pas entièrement subordonné à la recherche du profit.

S'inspirant des réformes proposées au lendemain de la Libération, les journalistes — qui sont venus nous faire part de leurs idées — se veulent les garants de l'indépendance et de la qualité de l'information.

Je rappelle à ce sujet, que j'avais déposé un amendement à l'article 6 du projet de loi de finances et que je l'ai retiré sur votre demande. Vous aviez raison, monsieur le secrétaire d'Etat, c'était trop tôt. Mais cet amendement aura eu au moins le mérite d'inciter les dirigeants de la presse à prendre conscience du problème. Car, de même que pour la publicité, on ne saurait pratiquer la politique de l'autruche en niant le problème.

Les dirigeants de la presse nous ont donc adressé, il y a quelques jours, un mémoire d'une vingtaine de pages, dans lequel ils rétorquent aux journalistes proposant la création de sociétés de rédacteurs que la notion de responsabilité risque de disparaître, qu'il est injuste de favoriser une catégorie professionnelle aux dépens des autres collaborateurs des publications, que la mesure est inapplicable à l'O. R. T. F. et pénalise les journalistes indépendants.

Je ne suis pas convaincu par cette argumentation, mais je veux croire à la bonne foi des deux parties. Votre tâche, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait donc consister à rapprocher les deux points de vue.

Je ne me leurre pas sur les difficultés d'une telle orientation, sur les conflits qu'elle va engendrer dans la profession, sur les risques financiers et politiques qu'elle comporte. Il me semble néanmoins que les sociétés de rédacteurs répondent aux besoins profonds de notre époque, aux impératifs de la mission d'intérêt général de l'information et à la volonté du Gouvernement d'instaurer la participation dans les entreprises.

Elle est inséparable, à notre avis, de la transformation des entreprises de presse en sociétés à « lucrativité » limitée.

Les dirigeants de la presse ont bondi lorsque, en commission, je leur ai fait part de mon intention d'employer ce terme. Je leur ai demandé de trouver un synonyme mieux adapté à la

définition. Il n'en ont pas trouvé. Peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, aurez-vous plus d'imagination que moi et que les dirigeants de la presse.

Ces sociétés à « lucrativité » limitée trouveraient leurs ressources dans une fondation nationale de l'information qui serait alimentée notamment par des ressources publicitaires des chaînes de télévision — je ne dis pas de l'O. R. T. F. — et par les cotisations des intéressés. Le fonds serait géré par l'Etat et les professionnels.

L'élaboration d'un statut de la presse à l'échelon européen, faisant place aux légitimes préoccupations d'ordre public, serait également souhaitable.

A ce sujet, mes chers collègues, je vous renvoie à mon rapport écrit, où je me suis attardé sur le traité de Rome et les accords de Bruxelles.

Où en sont vos études dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat ? J'espère que vous pourrez nous l'indiquer.

J'aborde maintenant la partie la plus délicate de mon rapport.

J'ai terminé mon exposé sur l'information par une interrogation. L'examen des comptes prévisionnels de l'O. R. T. F. pour 1969 me conduira à en poser bien d'autres au responsable en titre de l'Office que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mais si je vous ai félicité d'avoir pris votre bâton de pèlerin pour aller prendre le pouls de la presse régionale, je souhaite que, s'agissant de l'Office, vous mettiez vos lunettes noires et que vous vous rendiez incognito à la Maison de la radio et dans les différentes stations régionales, pour constater, comme je l'ai fait, que certaines conditions de travail y sont parfois aberrantes.

Avant d'aborder l'examen du budget, je voudrais tout de suite signaler qu'une erreur figure dans mon rapport écrit. S'agissant de l'émission de M. Lorenzi « Jacquo le croquant » il est indiqué que deux séquences de cette émission ont coûté 390.000 francs ; en fait il s'agit de six séquences.

Je devais faire cette rectification car le réalisateur m'a informé hier de cette précision. Je suppose qu'il s'agit d'une erreur de frappe et non d'une fausse indication qui m'aurait été intentionnellement donnée.

Je profite de cette occasion pour vous indiquer que l'étalement horaire de la télévision varie, pour la couleur, entre 600.000 et 800.000 francs et, pour le noir et blanc, entre 500.000 et 700.000 francs.

J'aborde donc maintenant un examen qui est destiné à éclairer nos collègues sur ce que j'appellerai vos budgets obscurs, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vais ainsi être amené à soulever plus de problèmes que je ne peux en résoudre.

J'ai l'impression, ce faisant, d'être un peu votre Philippe de Valois et vous mon Jean le Bon, et si je peux vous dire : père gardez-vous à droite, père gardez-vous à gauche ! je serai peut-être amené à vous porter moi-même quelques coups.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la question essentielle, pour l'O. R. T. F. me paraît être la suivante : quelles sont les conséquences des bouleversements de 1968 — événements du printemps et introduction de la publicité télévisée — sur les comptes prévisionnels de l'Office pour 1969 ?

Elles sont minimes et importantes à la fois. Je vais essayer de vous le démontrer en évoquant, d'une part, les recettes et les dépenses de l'Office, qui ne sont pas notablement modifiées et, d'autre part, les réformes engagées actuellement, qu'il est encore prématuré de juger.

Pour ce qui est des recettes et des dépenses de l'O. R. T. F. je ne vous cache pas que je suis plutôt en désaccord avec mon ami M. Gerbaud qui considère que votre budget est un budget d'innovation. Certes, j'ai apprécié son rapport extrêmement documenté mais j'avoue que je suis plus sceptique que lui, à moins que mon idée sur ce budget soit par trop personnelle, car je n'y vois pour ma part que fort peu d'innovations.

En effet, les prévisions de recettes et de dépenses de l'O. R. T. F. pour 1969 s'établissent à 1.493 millions de francs contre 1.288 millions en 1968, soit un accroissement de presque 16 p. 100, qu'expliquent les hausses des salaires, des cachets et des impôts que devra payer l'établissement, et la poursuite de sa politique d'équipement et d'amélioration des programmes.

Les grandes masses de recettes sont sans modifications profondes, la redevance continuant à représenter 82 p. 100 des recettes de l'Office, contre 90 p. 100 en 1968, en dépit d'un rythme trop modéré d'équipement du pays en récepteurs et de l'introduction de la publicité commerciale sur la première chaîne de télévision.

Une remarque s'impose à ce sujet. Etant donné les limites strictes que s'est imposées le Gouvernement et que respecte la régie française de publicité, il semble que les alarmes de la presse aient été exagérées, les annonceurs ayant largement associé la presse écrite aux campagnes audio-visuelles qu'ils ont lancées à la télévision. 121 millions de francs sont attendus

de cette activité en 1969, c'est-à-dire moins de 10 p. 100 du rendement de la redevance.

Regrettons une fois de plus l'éternel plafonnement des ressources que tire l'O. R. T. F. de ses autres activités commerciales — 10.900.000 francs sont attendus en 1969, contre 13.700.000 francs en 1968 — en particulier de la vente de ses émissions, dont les prévisions de recettes sont purement et simplement reconduites à 4 millions de francs. Sans vouloir soumettre à tout prix un service public aux impératifs commerciaux, force nous est de reconnaître que l'O. R. T. F., en améliorant la qualité de ses émissions, en standardisant sa production — durée, supports techniques — en organisant le service des affaires commerciales et une partie du service des moyens extérieurs et du cinéma — qui soumettrait à une autorité unique achats et ventes d'émissions — pourrait tirer largement profit d'une production abondante et souvent de qualité. Mais cela je ne l'ai pas senti dans les réponses au questionnaire.

Il faudrait que soit enfin mise en pratique cette comptabilité analytique chère à M. Nungesser, qui la réclamait déjà avant même que je lui succède comme rapporteur. Voilà dix ans que le Parlement réclame la comptabilité analytique, comme il réclame la suppression du contrôle *a priori*. Quand donc se décidera-t-on à lui donner satisfaction ?

J'exprime un autre regret. Il concerne la modicité des remboursements des services rendus à l'Etat. J'ai déjà eu l'occasion lors de l'examen des budgets des territoires d'outre-mer et des départements d'outre-mer, de dire que je trouvais anormal que le Gouvernement laisse à l'Office la charge de sa présence outre-mer. Je suis en désaccord avec M. Flornoy lorsqu'il s'étonne que M. Edgar Faure annonce qu'il compte consacrer 16 millions de francs de plus pour faire face aux efforts exigés de l'Office pour ses programmes culturels et éducatifs. Notre collègue trouve que c'est trop, je trouve, moi, que c'est trop peu.

Mais une solution pourrait consister à élargir réellement les chaînes. J'aurai l'occasion de revenir sur cet aspect du problème.

Il est un point sur lequel la commission des finances est très sensible, celui des exonérations de redevance. Elles devaient, avait déclaré votre prédécesseur, être beaucoup plus larges qu'elles n'ont été. A ce sujet, vos déclarations successives paraissent quelque peu contradictoires.

Vous avez commencé par ure devant la commission des affaires culturelles que ce n'était pas possible, puis, devant les responsables de la presse régionale, que vous espériez obtenir de votre collègue des finances des exonérations plus larges. Il importe, je crois, que vous consacriez quelques minutes à nous répondre sur ce sujet.

En matière de dépenses, l'essentiel de ce que j'ai relevé dans le budget de fonctionnement, qui passe de 941 millions de francs en 1968 à 1.044 millions en 1969, concerne l'amélioration des programmes. Il est prévu 15.600.000 francs pour l'extension des horaires de la télévision en couleur, et 500.000 francs pour la réforme de France-Culture. Je félicite au passage M. Dhordain, le nouveau directeur de la radiodiffusion qui, plein de dynamisme, veut rendre France-Culture plus accessible au grand public en faisant de cette chaîne un véritable forum de la culture nationale. Pour ce qui est des stations régionales — et à cet égard si je suis plutôt jacobin quand il s'agit de la réforme des institutions régionales, je suis tenté d'être girondin en ce qui concerne l'Office — je note qu'un crédit supplémentaire de 4.800.000 F va permettre de renforcer les moyens dont elles disposent, ce qui correspond à notre souhait de voir leur autonomie s'affirmer.

J'ai noté dans le fascicule budgétaire que 2.200.000 francs étaient prévus pour l'amélioration des programmes de la télévision. Je suis plein d'admiration pour les collaborateurs de l'Office qui, avec ce crédit, espèrent pouvoir obtenir ce résultat ! Je ne vous renverrai pas à l'article de M. Labro, paru dans un journal du dimanche. Je m'excuse, en passant, de toutes ces citations, mais il est intéressant de voir un ancien collaborateur de l'Office développer tant de remarques pertinentes, expliquer que la télévision américaine est la meilleure du monde et qu'en somme, depuis son départ, il n'y a plus de talents à la télévision ! Nous aurons au demeurant l'occasion de revenir sur ce problème lorsque nous aborderons celui des licenciements.

En ce qui concerne les programmes, je souhaite donc que vous puissiez dissiper nos inquiétudes. Il est probable que les rapporteurs pour avis reviendront plus longuement sur ce point. Pour sa part, le rapporteur spécial est bien obligé de constater qu'avec 2.200.000 francs, on ne peut pas demander grand-chose à l'Office.

En ce qui concerne l'équipement, je me bornerai à regretter que ne soit pas encore décidée la mise en place d'une troisième chaîne, publique ou privée. Monsieur le secrétaire d'Etat, cette chaîne est absolument nécessaire pour réaliser une véritable complémentarité des programmes et réveiller l'intérêt du public pour la télévision à un moment où, de tous côtés, on entend

dire que cet intérêt baisse beaucoup. Elle aurait en même temps l'avantage de créer l'émulation et de stimuler la concurrence.

Je vous ai d'ailleurs posé une question orale à ce sujet. Mais lorsque j'ai appris que vous aviez répondu le 6 novembre à une question orale que M. Diligent, sénateur, vous avait posée le 15 octobre, je me suis dit : Heureux sénateurs ; trois semaines après avoir posé une question ils ont une réponse ! Puis-je vous demander respectueusement, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire bénéficier l'Assemblée nationale du même régime ?

Je ne m'éterniserai pas aujourd'hui sur ce problème, mais je crois savoir, à travers les réponses au questionnaire, que l'hostilité que l'on vous avait prêtée en juillet s'est atténuée. Aurons-nous, oui ou non, dès maintenant, comme l'a dit votre prédécesseur, cette troisième chaîne dans la région parisienne ? Vous contenterez-vous de nous répondre que l'implantation de cette troisième chaîne serait longue et coûteuse ? Vous parliez de quatre ans, de 240 millions de francs et de 130 millions de dépenses annuelles de fonctionnement. Avez-vous songé à comparer ces estimations avec celles qu'établirait, pour la même opération, le secteur privé ?

Cette remarque me conduit à aborder, en ce qui concerne les réformes entreprises par l'Office, ce qui m'apparaît être son handicap essentiel, à savoir la rigidité et la lourdeur de ses structures. J'explique dans mon rapport écrit qu'elles sont génératrices de déperditions d'énergie et de renchérissement des coûts.

L'O. R. T. F., qui bénéficie d'un monopole, se soucie trop de se procurer certaines recettes supplémentaires qui n'ont rien à voir avec la commercialisation dont j'ai parlé. Il songe trop à l'augmentation de la redevance et pas assez — et ce n'est pas une critique contre l'équipe actuellement en place, nous le disons depuis des années — à un fonctionnement au meilleur prix puisqu'aucune concurrence ne l'aiguillonne.

La commission des finances est plutôt réservée sur le succès escompté des réformes entreprises. Je le répète, ce jugement ne concerne nullement l'équipe actuelle des dirigeants. Mais il nous semble que tout l'édifice doit être repensé, modifié en profondeur, que doit être repensée l'articulation des cinq grandes directions de l'Office, qui aboutit actuellement au résultat suivant, à savoir que le directeur de la radio et de la télévision, tout comme les directeurs régionaux, ne sont maîtres en réalité ni de leur personnel ni surtout des moyens de production qu'ils emploient, ceux-ci dépendant de la direction de l'administration générale et de la direction de l'équipement et de l'exploitation.

Cela signifie qu'une plus grande autonomie, c'est-à-dire une véritable responsabilité doit être donnée à des unités de production. Je ne fais pas référence au communiqué remis par le syndicat des réalisateurs, auquel *L'Express* a donné une large publicité et qui — il suffit de se reporter à mes rapports des années précédentes — reproduit presque mot pour mot — je n'irai pas jusqu'à dire que les réalisateurs m'ont plagié — ce que je réclamaux moi-même quant à l'autonomie des services et la responsabilité des unités de production.

Il me paraît intéressant, avant la visite que je vous ai invité à faire dans les services de l'Office, d'illustrer cette désorganisation, cette lourdeur des services, par un exemple que j'ai pris au hasard. Que penser de l'organisation d'un établissement telle qu'un réalisateur qui a besoin d'un studio pour deux heures de tournage doive s'adresser, au sein de la direction de la télévision, à l'atelier du service de production correspondant à la catégorie de l'émission considérée, qui transmettra au chef de service adjoint, qui lui-même transmettra au chef de service qui donnera son accord de principe ? Puis, lorsque la décision est prise, elle redescend au bureau mixte du service de la planification des moyens, qui transmet au département de l'exploitation production, au sein de la direction de l'équipement et de l'exploitation. Et c'est là le circuit le plus simple ! Inutile de vous dire que, lorsque la boucle est fermée, très souvent le réalisateur a dû s'entendre directement avec le responsable du dispatching des studios et que le tournage est déjà effectué. Heureusement pour le prix de revient de l'émission, malheureusement pour la bonne gestion de l'entreprise !

De sérieuses mesures de réorganisation, et surtout de reconversion du personnel, s'imposent. Car paradoxalement, l'Office souffre d'un sous-encadrement de son personnel, d'un manque de responsables artistiques, comme par exemple de véritables directeurs de production, à même de remplir effectivement leur mission, alors que les sujétions et le personnel administratifs sont pléthoriques.

Je l'ai déjà dit il y a quatre ans, il y a trois ans, il y a deux ans. Vous me répondrez qu'il y a des chefs de production ; permettez-moi de vous dire que ce n'est pas du tout la même chose.

Il en est de même pour les journalistes, dont les réductions d'effectifs devraient, à mon avis, s'accompagner d'une revalorisation de leur situation matérielle.

Il est certain que les stations régionales et d'outre-mer manquent de journalistes, alors que, sur le plan global, les compressions d'effectifs auraient pu être plus nombreuses sans nuire au bon fonctionnement de l'Office.

A ce sujet, je me dois — j'ai promis de le faire — de présenter une mise au point à la suite d'un communiqué de l'union des syndicats de journalistes dont je ne sais pas à vrai dire ce qu'il représente exactement.

Cette union s'indignait de ce que, d'après le communiqué publié à la suite de la présentation de mon rapport devant la commission, j'aurais dit qu'il aurait pu y avoir encore plus de licenciements.

Je dois vous rendre attentif à ce que constitue la rédaction d'un communiqué. Je tiens à rendre hommage aux administrateurs des commissions de l'Assemblée nationale qui ont la charge de résumer en une page trois ou quatre heures de débats en commission. On mesure l'effort intellectuel et l'esprit de synthèse qu'exige le compte rendu de ces débats sous une forme si condensée.

Il est exact que j'avais dit, dans un premier temps, que le directeur général de l'O. R. T. F. avait souligné que les compressions d'effectifs avaient porté sur tel ou tel cas, à partir de tels et tels critères. Puis j'avais rappelé, répondant à un de nos collègues de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, fort courtois au demeurant, qui m'interrogeait sur mes sentiments à ce sujet, une déclaration faite à une charmante journaliste, Anne-Marie Rouanet, le 6 avril 1968 :

« Quant au personnel, je pense que les responsables de la radio-télévision qui seront nommés selon les dispositions du nouveau statut ne pourront pas faire crédit à ceux qui, à quelque niveau que ce soit, de M. Wladimir d'Ormesson au plus petit employé et au plus humble des journalistes du journal télévisé, auront, comme ils le font présentement, manqué aux règles les plus élémentaires du droit à l'information ».

C'était M. Mitterrand qui avait déclaré cela, et j'en avais déduit que s'il avait accédé à la présidence de la République il aurait certainement renvoyé l'ensemble des journalistes. Et c'est alors que j'ai été amené à dire qu'aurait pu intervenir une plus forte compression de personnel.

D'ailleurs, je pense aussi qu'il aurait pu y avoir des mesures de compression plus importantes portant sur l'ensemble de l'effectif. Mais le directeur général est soucieux de conserver son personnel en le reconvertissant en partie. J'ai eu connaissance d'une note indiquant qu'il était possible de compresser certains postes particulièrement pléthoriques.

Cette mise au point me paraît donc de nature à dissiper toute équivoque.

Au reste, je n'ai aucune tendresse personnelle pour certains journalistes licenciés qui avaient outrepassé l'exercice normal du droit de grève par des entraves à la liberté du travail, des menaces de mort, l'emploi de la force, etc.

Je n'insiste pas, je préfère vous renvoyer à un livre de Jean Cau, *Le Pape est mort*. Je vous épargnerai la citation de la page 37, mais vous donnerai celle où Jean Cau, analysant les événements de mai, écrit en ce qui concerne les journalistes licenciés : « Il y avait de quoi pleurer lorsque des rats sortaient en colonnes serrées du fromage-télévision et sanglotaient leur douleur d'en avoir tant croqué et osaient dire combien ils étaient malheureux d'être si gras ».

Est-ce que ce n'était pas vrai, pour certains ?

Il semble donc que la réorganisation du secteur de l'information aurait pu être beaucoup plus radicale et aboutir au regroupement sous une responsabilité unique de l'information radio et de l'information télévisée.

Je souhaiterais qu'un tel regroupement s'effectue quai Kennedy car il suffit de se rendre rue Cognacq-Jay pour comprendre les difficultés d'un regroupement en cet endroit. Cette réunification de l'information permettrait aux directeurs de la radio et de la télévision de se consacrer aux deux grandes tâches qui sont les leurs : distraire et cultiver.

Je suis bien conscient que tout cela ne peut se faire en un jour. Un bon départ a été pris avec la nouvelle équipe et la création d'un service de contrôle de gestion et d'un comité de planification auprès du directeur de l'Office. Je note aussi la création d'un poste de secrétaire général ; l'association plus étroite du personnel aux principales décisions de l'Office nous paraît aussi un facteur favorable.

Nous devons également noter, mais M. Gerbaud en parlera sans doute plus longuement, la réorganisation de la direction des relations extérieures de l'Office et sa fusion avec l'office de coopération radiophonique. Nous nous félicitons qu'une plus grande autonomie soit laissée désormais à l'Office pour sa politique de présence à l'étranger qui pèche trop souvent par défaut.

Voilà, monsieur le ministre, l'essentiel de mes réflexions. Elles aboutissent au souhait d'une autonomie accrue de l'Office vis-à-vis

de la tutelle du ministère de l'économie et des finances avec la suppression du contrôle *a priori* pour un certain nombre de décisions de l'O. R. T. F. et la définition, attendue depuis 1964, du statut financier et fiscal propre à l'établissement. Tant que cette définition ne sera pas donnée, les responsables se heurteront à la lourdeur du contrôle *a priori*. Quand paraîtront les décrets ? J'espère que vous allez nous le dire.

En conclusion, mon jugement, après l'examen des comptes prévisionnels de l'O. R. T. F. pour 1969, reste réservé. L'attachement périmé de certains au monopole, qui prive l'Office de l'aiguillon de la concurrence, me paraît devoir être rapidement dépassé par l'utilisation croissante des satellites de télécommunications. Des réformes efficaces s'imposent. A ce sujet, je livre à vos méditations la lecture d'un article de Michel Drancourt dans le numéro d'il y a quinze jours de la revue *Entreprise*.

J'ai peut-être été trop brutal, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, comme dit Corneille dans *Le Cid* et dans *Polyeucte* : « Je le ferais encore, si j'avais à le faire » !

Mesdames, messieurs, sous réserve de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter sans modification les crédits du secrétariat d'Etat à l'information et la ligne 106 de l'état E des taxes parafiscales, autorisant le Gouvernement à percevoir la taxe de radio-télévision. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** Je crois devoir signaler à l'Assemblée que M. Robert-André Vivien a renoncé aux dix minutes de temps de parole qui lui avaient été accordées dans la discussion et a bénéficié, de la part de M. Jacques-Philippe Vendroux, de cinq minutes.

La parole est à M. Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'information. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mes chers collègues, les mesures d'austérité et de compressions budgétaires demandées hier soir par M. le Premier ministre n'incitent pas à proposer des augmentations de crédits pour un ministère, aussi pauvre soit son budget, quand toutes les administrations sont ou devront être touchées par les décisions d'économies.

Et cependant ! Dans notre pays où l'information des citoyens est squelettique, pour ne pas dire inexistante, c'est justement dans les moments difficiles et surtout peut-être dans un secteur qui a la charge des réactions du public — et l'on sait qu'elles sont sensibles ! — qu'il est nécessaire de comprendre et de canaliser ces réactions afin d'être convaincant.

Les gouvernements, les sociétés commerciales, dans les périodes de difficultés économiques, devraient augmenter leur budget de publicité et de relations publiques. Ce n'est pas toujours le cas. Ce l'est rarement en France car, généralement, on réduit ces budgets pour réaliser des économies. Mais ce sont des économies qui coûtent cher.

M. le secrétaire d'Etat a souligné devant notre commission à la fois la modicité des moyens dont il disposait et la variété et la complexité des tâches qu'il devait assumer.

Chaque année, votre rapporteur pour avis met l'accent, mes chers collègues, sur la nécessité de reviser les fonctions et les structures des services de l'information.

Je reconnais que ce n'est pas au moment de la discussion du budget que ces réformes doivent être faites, mais cette discussion peut être l'amorce d'une réflexion plus profonde, et d'une étude minutieuse qui conduirait notre pays à se doter des moyens modernes d'information qui lui font si gravement défaut.

M. le secrétaire d'Etat a déjà contribué d'une manière concrète à la construction de ce nouvel édifice en démolissant la seule maisonnette existante — je veux parler du service de liaison interministériel pour l'information.

Avant d'aller plus loin dans mon plaidoyer pour un nouveau système, je voudrais très rapidement passer en revue, mesdames, messieurs, les différents chapitres du budget qui nous est soumis et qui, ne présentant aucune innovation par rapport au précédent, est un budget de routine.

Ce budget enregistre une majoration de 11 p. 100 sur celui de l'an dernier, mais uniquement par suite de l'augmentation de 13,3 p. 100 des interventions publiques en faveur de la presse qui atteignent un chiffre de cent millions de francs. Les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 1,44 p. 100 et sont donc en relative diminution par rapport à l'ensemble du budget tout en restant extraordinairement faibles en valeur absolue, puisque sept millions de francs à peine sont consacrés, au total, au fonctionnement du secrétariat d'Etat.

L'analyse détaillée des tâches que doit assumer le secrétariat d'Etat figure dans mon rapport écrit et je n'y insisterai pas,

car ces tâches ne varient guère d'une année sur l'autre, qu'il s'agisse de la tutelle des organismes publics — S. N. E. P., O. R. T. F., Sofirad, A. F. P., Actualités françaises — ou des interventions économiques en faveur de la presse se traduisant par des subventions indirectes à cette dernière. L'ensemble de ces problèmes est traité par le service juridique et financier de l'information qui s'acquitte toujours au mieux de cette tâche, dans des conditions de fonctionnement très modestes.

Comment est donc assurée l'information des citoyens proprement dite dans le cadre du secrétariat d'Etat ? Elle l'est grâce à un mince crédit qui dépasse légèrement trois millions de francs, au titre des dépenses d'information et de diffusion, et qu'utilisait jusqu'à cette année le service de liaison interministériel pour l'information, aujourd'hui disparu. En y ajoutant les crédits destinés aux moyens des services, on obtient le total de sept millions de francs.

Voilà le budget que la France consacre à l'information du citoyen. C'est peu, comparé aux 120 millions de francs dont disposent l'office central d'information britannique et l'office de presse et d'information du gouvernement fédéral d'Allemagne.

Ayant pris connaissance de ces chiffres et désireux de s'informer lui-même, votre rapporteur a voulu étudier le fonctionnement et le rôle des services d'information en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale. Une mission d'étude, décidée par la commission des affaires culturelles, lui a permis de se rendre compte sur place de l'originalité et de l'efficacité de ces services.

Mesdames, messieurs, vous trouverez dans mon rapport écrit une description détaillée de leur organisation. Je ne vous livrerai que les conclusions de mon voyage. Elles tiendront d'abord dans des chiffres.

J'ai cité le montant du budget de l'office britannique et celui de l'office allemand d'information, soit 120 millions de francs dans les deux pays.

Ce chiffre ne comprend pas les dépenses des services de presse et d'information des différents ministères, pas plus d'ailleurs que ne les comprend le chiffre de 7 millions de francs cité pour la France. Si on les englobe cependant, on constate que la Grande-Bretagne consacre à l'information 480 millions de francs en y employant 2.000 personnes et l'Allemagne fédérale 240 millions de francs, en y employant quelque 1.000 personnes.

J'ai pu recueillir très facilement ces chiffres grâce à l'amicale coopération des deux gouvernements amis, qui les ont tenus à ma disposition. Il n'en est malheureusement pas de même dans notre pays. Comme mon collègue M. Vivien l'a très justement rappelé dans son rapport, il est impossible d'obtenir des précisions sur les dépenses des différents services de presse des ministères, lesquels se développent chaque année sans que leur productivité et leur rendement s'accroissent en proportion.

Il m'est donc impossible de citer un chiffre concernant les dépenses d'information pour l'ensemble du Gouvernement. L'année dernière et l'année précédente, la commission des affaires culturelles et son rapporteur demandaient que les crédits affectés à ces services et qui étaient théoriquement coordonnés par le service de liaison interministériel soient rassemblés et mis à la disposition d'un office des relations publiques de l'Etat, qui se chargerait de l'information pour l'ensemble du Gouvernement.

Après étude des expériences allemande et britannique, je propose une solution moins ambitieuse et plus réaliste.

En effet, comment obtenir de chaque membre du Gouvernement la suppression du service chargé de parler de son ministère et, disons-le, de faire la publicité du ministre ? La tâche paraît trop lourde. Alors, profitons de l'expérience britannique.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis.** Il n'y a pas de ministère de l'information en Grande-Bretagne. Chaque ministre est responsable de sa politique d'information et chaque département ministériel a son propre service de presse et d'information.

Ces services entretiennent des relations directes avec la presse et les stations de radio et de télévision et élaborent eux-mêmes leurs campagnes de presse. Mais, pour la production du matériel nécessaire à ces campagnes, ils doivent s'adresser obligatoirement au C. O. I. — l'office central d'information — qui dispose du personnel et des techniques nécessaires.

La participation du C. O. I. à l'exécution de la politique d'information décidée par le ministre est parfaitement précisée et figure au budget de chaque ministère, les crédits affectés à l'information étant répartis par ministère en frais de personnel, frais de fonctionnement, frais d'impression et participation du C. O. I. qui donne ses conseils techniques.

On conçoit facilement l'économie réalisée et la qualité améliorée des services quand des spécialistes apportent l'expérience de chacun aux réalisations de tous.

Ce système de coopération entre le service d'information du ministère et l'office central donne d'excellents résultats. Ainsi le but est atteint qui consiste à aider le ministre à promouvoir les objectifs de son département, cela de deux façons : la présentation, avec éventuellement les explications nécessaires, de la politique et des activités du ministère au public, et l'interprétation des réactions du public aussi bien avant que les décisions aient été prises qu'après.

La première fonction consiste à tenir la population au courant du travail réalisé et des décisions prises et à expliquer le détail des lois et des décrets d'application nécessaires. La seconde consiste à informer le ministre intéressé des réactions de l'opinion publique, notamment telles qu'elles s'expriment par la radio et par la presse.

Les services d'information du gouvernement, en Grande-Bretagne, forment un ensemble très complet qui se charge d'informer le public sur ce qui a été fait, ce qui est en train de se faire et ce qui se fera dans le pays.

La fonction de base de ces services, disait un des dirigeants du C. O. I. que j'ai rencontré, est « d'expliquer les lois nouvelles ».

Voilà une devise que vous accepteriez volontiers, j'en suis sûr, de faire graver au-dessus de votre porte, monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on vous donnait les moyens nécessaires.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Pour la gravure ? (Sourires.)

**M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis.** Bien sûr, nos amis britanniques poussent très loin leur politique d'information. En dehors des campagnes nationales — avec publicité dans la presse, affiches et dépliants — sur l'alcoolisme ou le code de la route, en un mot, sur les « grandes causes nationales », le service régional d'information d'une grande ville — car il y a une régionalisation de l'information — va jusqu'à informer les journalistes locaux de chaque affaire soumise au conseil des prud'hommes de la cité !

Les autobus londoniens et les murs du métro sont couverts d'affiches vantant l'intérêt des carrières de la marine, de l'armée, de la police, et les citoyens sont avertis chaque jour des dangers du tabac, de l'alcool et de la route. Tout cela, par des brochures en couleur et des tracts diffusés par centaines de milliers dans la population.

La Grande-Bretagne dépense beaucoup d'argent à cette fin. Mais est-ce une si mauvaise chose que le citoyen soit bien informé ?

De l'Allemagne, j'ai retenu, en dehors d'un office de presse et d'information extrêmement complet, le fonctionnement parfait de l'agence *Internationes* qui assiste cet office et qui est une véritable agence de relations publiques de statut semi-privé. L'atmosphère qui y règne rappelle celle que l'on trouve dans certaines grandes maisons de publicité parisienne et l'impression d'efficacité et de productivité y est très marquée.

Le fonctionnement de ces services est cependant très souple puisque, à côté des opérations montées par l'office ou l'agence, le secrétaire d'Etat chargé de l'information, non parlementaire — ce serait chez nous un secrétaire général — peut lancer une campagne d'information, montée par une ou plusieurs agences privées de relations publiques ou de publicité.

Très récemment, deux grandes campagnes ont été préparées, l'une à l'occasion des « lois d'urgence » — une somme de 3.5 millions de deutschmarks a été dépensée — l'autre, qui est en cours, pour mieux faire connaître les mérites de la T. V. A.

Notre pays n'a-t-il pas besoin d'une telle organisation ? Nos concitoyens n'ont-ils pas besoin d'être informés ? Chacun de nous sait très bien, et les parlementaires peut-être mieux que le Gouvernement, qu'ils en ont peut-être plus besoin encore que nos voisins.

Hier, l'éditorialiste d'un journal du soir titrait ainsi son article : « Tout gouvernement doit expliquer sa politique », et il le terminait par ces mots, à propos de la nouvelle politique économique et financière :

« Le Gouvernement ne se préoccupe pas de l'expliquer à l'opinion plus que celle qui l'avait précédée. M. Couve de Murville va commencer à le faire, peut-être ce soir ».

Le Premier ministre l'a fait, et fort bien. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le Premier ministre et ses prédécesseurs parlent à la télévision, mais ce n'est pas suffisant.

La presse a besoin, pour informer les citoyens, d'être informée elle-même ; elle s'informe comme elle peut en essayant de découvrir les projets du Gouvernement. Elle va les chercher dans les ministères ; peut-être pourrions-nous les lui apporter ?

Dans la pratique, ne demandons pas aujourd'hui l'impossible. Il ne s'agit pas, pour nous, de dépenser les 120 millions annuels de nos voisins. Mais ne pourrions-nous pas, au moins,

reconstituer un organisme qui a existé autrefois dans notre pays, organisme modeste certes, mais qui a fait de l'excellent travail ? Je veux parler du centre de diffusion française créé en 1957 et qui était dirigé par un de nos diplomates, actuellement membre de cette Assemblée, notre collègue M. Offroy, à qui j'emprunte la conclusion d'une étude fort intéressante qu'il a faite sur ce sujet :

« Il est anormal de voir qu'en France chaque administration produit et diffuse son propre matériel d'information alors que chaque service, pris isolément, ne peut disposer des techniciens qu'exigeraient cette production et cette diffusion. »

Comme le disait M. Attlee aux Communes, en 1946, lors de la création à Londres de l'office central d'information, « il est des fonctions techniques, notamment de production, qu'il serait contraire aux lois de l'économie d'abandonner à chaque département ministériel et qui peuvent être remplies beaucoup mieux si elles sont centralisées par un service d'exécution commun ».

Nous attendons, monsieur le secrétaire d'Etat, que sous votre impulsion un tel service voie le jour. Il rendra service à vos collègues du Gouvernement. Eux-mêmes pourront à leur tour aider les parlementaires à informer l'opinion. C'est une tâche que nous acceptons volontiers, mais que nous ne pouvons assumer seuls.

Je sais que cette création n'est pas facile. Mais peut-être un comité interministériel pourrait-il être réuni par le Premier ministre afin de discuter de cette importante question ? Soyez notre interprète auprès de lui, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le souhait que nous formons.

Compte tenu de ces observations dont j'ai essayé d'être l'interprète, la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'information inscrits dans le projet de loi de finances pour 1969. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Service du Premier ministre (suite) :

Section II. — Information. (Annexe n° 27. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome XIII, de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Office de radiodiffusion-télévision française (ligne 106 de l'état E). (Annexe n° 39. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome XVI de M. Gerbaud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Articles de récapitulation (articles 31, 32, 33 et 36, 37, 38).

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale.

VINCENT DELBECCHI.